

doc
CA1
EA
98S27
FRE

Colloque sur

**LE RENFORCEMENT DES APPROCHES COOPÉRATIVES
DE LA PRÉVENTION DES CONFLITS**

Le rôle des organisations régionales et des Nations unies

RAPPORT FINAL

11-13 mars 1998

**Centre de recherches pour le développement international
Aire de conférence, 14^e étage
250, rue Albert, Ottawa**

Promoteurs

**Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Le Centre de recherches pour le développement international**

Copromoteurs

**Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict
Académie internationale pour la paix
Institut des Nations unies pour la formation et la recherche**



TABLE DES MATIÈRES

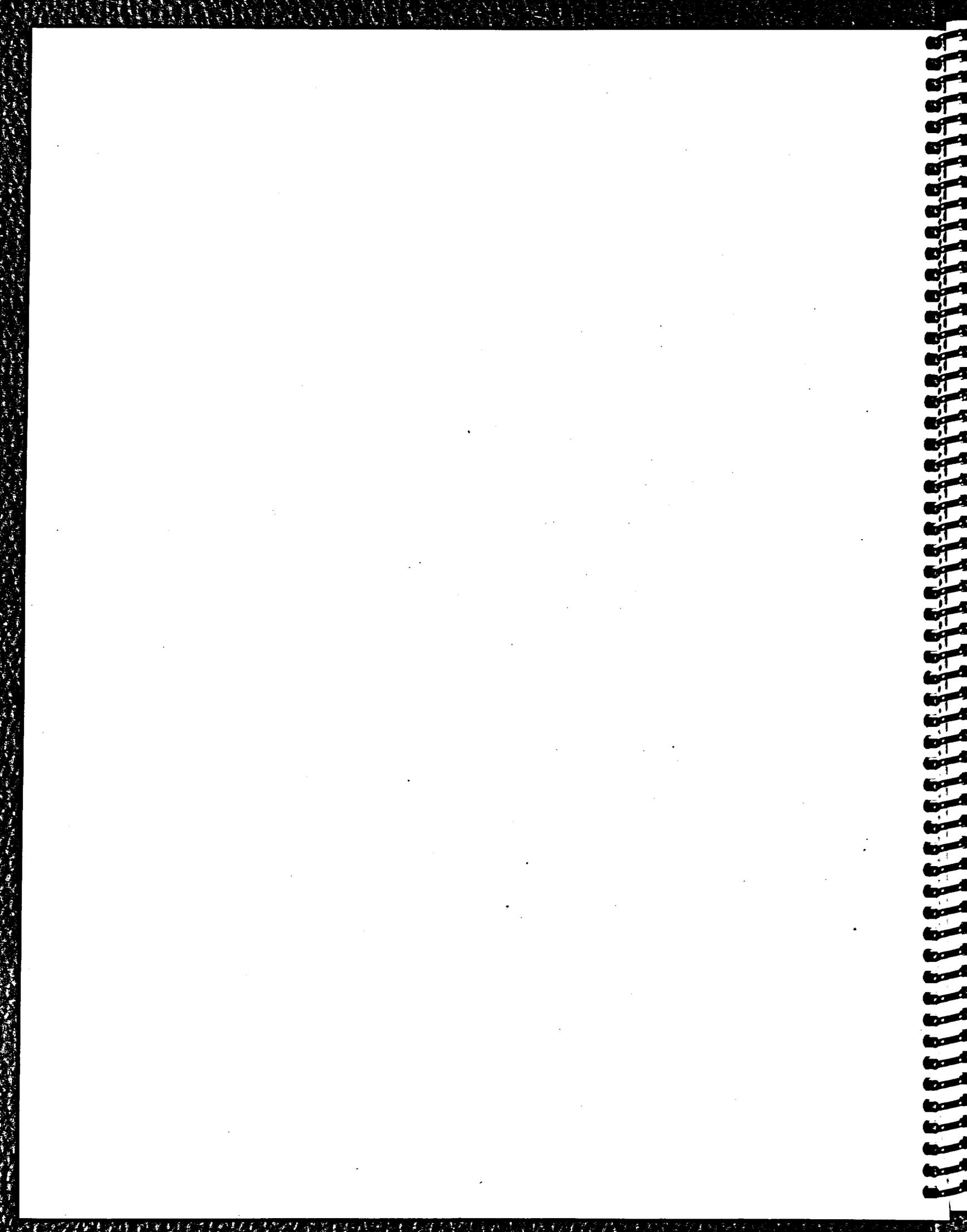
Introduction	1
Rapport du rapporteur	2
Liste des participants	3
Ordre du jour	4
Document pour fins de discussion par Dr. Connie Peck	5

53542394

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

MAY 15 1998

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE



INTRODUCTION

Objet

Depuis la fin de la Guerre froide, les Nations unies et les organisations régionales et intergouvernementales sont de plus en plus appelées à jouer un rôle accru pour ce qui est de la prévention de conflits meurtriers. Pour faire face à ce défi, les organismes multilatéraux, leurs États membres et les organisations non gouvernementales ont conçu un grand nombre de nouvelles approches. Il serait bon de faire l'inventaire des nouveautés qui se sont récemment fait jour à cet égard dans les différentes parties du monde, afin de les affiner et d'examiner leur capacité d'adaptation à d'autres régions. Le séminaire avait pour objet d'engager le dialogue dans ce sens.

Parrains

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, et le Centre de recherches pour le développement international étaient les organisateurs et les parrains du séminaire. Celui-ci avait pour coparrains la Commission Carnegie pour la prévention des conflits meurtriers, l'Académie internationale pour la paix et l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche. Le séminaire s'est tenu à Ottawa, dans les locaux du CRDI, du 11 au 13 mars 1998.

Participants

Le séminaire réunissait des praticiens-experts venus des quatre coins du monde pour mettre en commun leurs approches, leurs perceptions et leurs expériences concernant la prévention des conflits. Les invités représentaient un large échantillon des principales organisations régionales et intergouvernementales oeuvrant dans ce domaine, ainsi que les Nations unies et leurs organismes spécialisés. Étaient également conviés des diplomates chevronnés, qui établissent les politiques des États membres à l'égard de ces organisations, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales ayant travaillé avec des organismes multilatéraux à la prévention des conflits. Enfin, des membres des organismes parrains et coparrains ont participé aux débats. Le séminaire était placé sous la présidence de M. Gordon Smith, président du Conseil des gouverneurs du CRDI et ancien sous-ministre des Affaires étrangères du Canada.

Orientation des débats

Le séminaire a examiné la prévention des conflits dans son sens large, s'attachant non seulement à la diplomatie préventive mais aussi à la promotion des droits de la personne, à la démocratisation et au développement socio-économique. L'accent était mis sur la nécessité d'empêcher les conflits dès le début, au moyen de la diplomatie préventive et d'activités visant à consolider la paix avant que le conflit n'éclate. Les débats ont porté principalement sur les conflits intra-étatiques, ceux-ci constituant la vaste majorité des conflits qui ont requis l'attention de la communauté internationale dans les années 1990, par opposition aux conflits

entre États. D'ailleurs, la plupart des innovations de la décennie pour la prévention des conflits ont été élaborées pour faire face à des conflits internes. Toutefois, cela n'a pas empêché les participants de faire le point sur les méthodes qui permettent de réduire les tensions entre États dans les régions où les risques de conflits inter-étatiques demeurent élevés.

Compte rendu des débats

Tous les participants ayant été invités à titre personnel, leurs remarques sont sans caractère officiel. Le président a demandé au Professeur Fen Hampson, de l'Université Carleton, de faire office de rapporteur. Celui-ci a établi, au terme du séminaire, un rapport de synthèse faisant état des diverses questions examinées et des recommandations faites par les participants. Il ne s'agit cependant pas d'un document de consensus et tous les participants ne souscrivent pas nécessairement à ses conclusions. Le président est seul responsable de son contenu en tant que document de référence canadien. Sur la base des discussions qui ont suivi la présentation de sa version préliminaire, le rapport a été modifié et rédigé dans sa forme définitive pour diffusion par les organismes parrains et coparrains.

Suivi du séminaire

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'est engagé à assurer le suivi des résultats du séminaire auprès des participants et des autres organismes parrains et coparrains. Pour de plus amples renseignements sur les activités de suivi, veuillez vous adresser à :

Michael Small
Direction de la consolidation de
la paix et de la sécurité humaine
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Canada

tél. : 613-992-7993 fax : 613-944-1226
courrier électronique : michael.small@extott07.x400.gc.ca

Le rapport final peut être consulté au site web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'adresse suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/peacebuilding>

On trouvera également la version anglaise du rapport à l'adresse précitée ainsi qu'à la page d'accueil du MAECI.

Department of Foreign Affairs
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Séminaire sur

LE RENFORCEMENT DES APPROCHES COOPÉRATIVES

DANS LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Le rôle des organisations régionales et des Nations unies

Rapport du rapporteur



RENFORCEMENT DES APPROCHES COOPÉRATIVES DE LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Le rôle des organisations régionales et des Nations unies

Rapport du rapporteur

La difficulté de prévenir les conflits

La prévention des conflits présente différentes sortes de difficultés et d'obstacles. Certains se rapportent à ou aux intervenants potentiels et d'autres, au climat et aux intervenants régionaux. D'autres encore concernent la cible de l'intervention elle-même : les États en conflit ou à risque de conflit et les différentes factions dans les pays ayant chacune son programme et ses intérêts. Diverses organisations internationales et régionales ont aussi leurs propres obstacles institutionnels qui les empêchent de jouer un rôle plus efficace dans la prévention des conflits. Un grand nombre de ces obstacles découlent du mandat des organisations et des limites de celui-ci qui les empêchent de régler les conflits infra-étatiques. Parmi les nombreuses difficultés pour créer et renforcer la volonté politique de prévenir les conflits qui ont été soulevées à la conférence, les suivantes ont suscité un grand intérêt :

Problèmes organisationnels

- L'absence de connaissance analytique sur la possibilité d'un conflit dans un pays donné ainsi que d'indicateurs clairs qui puissent servir de dispositifs d'alerte rapide pour prendre des mesures.
- La concurrence institutionnelle et les rivalités au sein des organisations internationales et régionales et entre celles-ci, qui étouffent l'initiative, sapent la responsabilité politique et contrecarrent l'action préventive.
- Les processus de consultation qui bloquent l'action au lieu de la stimuler, minent l'autorité et empêchent d'effectuer une délégation de responsabilité claire pour l'action préventive.
- Le manque d'institutions expertes, de personnel qualifié et de ressources suffisantes pour se lancer dans diverses sortes de prévention des conflits, comme les enquêtes, la prestation de « bons offices », la médiation ou le maintien de la paix.
- L'absence de stratégies claires pour la prévention des conflits au sein des organisations à cause des mandats de service; du manque de convergence au sein de la bureaucratie; et des membres des organisations qui craignent une ingérence dans leurs attributions.

Problèmes rencontrés pour intervenir et s'engager

- La résistance que les parties à un conflit présentent aux interventions extérieures, en particulier dans le cas d'États en sérieuses difficultés mais pas complètement en faillite, est due à la crainte d'une perte de souveraineté, d'affaiblir encore la légitimité politique et l'autorité des dirigeants et de susciter une escalade des enjeux à la suite de l'action d'un intervenant extérieur.
- Une fois que l'intervention a été acceptée, il peut se poser des problèmes supplémentaires comme la façon de traiter les éléments obstructionnistes ou qui risquent de l'être dans le processus de paix. En outre, face à de nombreuses factions, il peut être difficile de décider qui doit participer aux négociations.
- Il y a un manque de mécanismes de coordination appropriés et de désignation des responsabilités institutionnelles et individuelles, une fois que l'intervention dans un conflit a été acceptée (c'est-à-dire trop de médiateurs et de représentants spéciaux dans certaines situations de conflit qui finissent par envoyer des messages contradictoires et confus aux parties au différend).

Créer des conditions propices à la prévention des conflits

Une grande partie de la discussion sur la manière dont les tierces parties pouvaient créer des conditions propices à la prévention des conflits a porté sur la nécessité de prévoir des mesures à plus long terme dans les différends cadres organisationnels et institutionnels. Les points suivants ont été soulevés à maintes reprises dans la discussion:

- La nécessité de faire la distinction entre la prévention opérationnelle et la prévention structurelle et de se pencher sur des problèmes tels que la protection des minorités, les droits de la personne, la supervision de processus électoraux, l'essor de la démocratie et le développement socioéconomique, qui devraient tous faire partie d'une stratégie intégrée de prévention des conflits « holistique ».
- Le besoin de compléter les stratégies et les approches mondiales de prévention des conflits par des stratégies régionales et locales.
- L'obligation d'évaluer plus soigneusement l'avantage comparatif des différentes organisations et institutions à diverses phases ou étapes du cycle des conflits ainsi que dans différents sortes de conflits (par exemple un conflit infraétatique par rapport à un conflit entre États). Selon le niveau et le degré de violence, la possibilité d'une nouvelle escalade et le fait que les parties se soient ou non engagées à l'égard de solutions négociées politiques, des tiers peuvent avoir un meilleur accès et d'avantage d'influence/de poids sur les parties en litige que d'autres.
- L'importance d'élaborer des solutions coopératives ainsi que des cadres de dissuasion normatifs.
- Le bien-fondé de favoriser un « climat de dialogue » au sein d'un État en renforçant les institutions de la société civile, en particulier celles dont les membres et les affiliations regroupent différentes factions ou ethnies.

- La pertinence de favoriser et d'appuyer des dirigeants locaux modérés comme éléments centraux de prévention des conflits.

Les conventions, cours, commissions et tribunaux internationaux qui encouragent les normes de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit constituent les composantes essentielles d'une vaste stratégie de prévention des conflits. On a porté beaucoup d'attention à la manière dont un climat de prévention des conflits peut être créé grâce à l'établissement, l'amplification, l'approfondissement et l'élargissement des systèmes normatifs et juridiques internationaux, particulièrement dans les domaines de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit, au niveau mondial aussi bien que régional. Certaines de ces recommandations sont traitées ci-après.

Diplomatie préventive

Les exposés sur les études de cas de diplomatie préventive ont donné un aperçu utile des différentes modalités de la médiation comme technique d'intervention. Dans la pratique, la médiation prend des formes très diverses et ce qu'on appelle les « médiateurs » peuvent servir de facilitateurs, d'intermédiaires et de courtiers qui manoeuvrent activement les parties et le processus de négociation. Du point de vue de la prévention des conflits, lorsqu'il est difficile d'intervenir dans un conflit et d'amorcer un processus de dialogue avec les parties, il est souvent souhaitable d'adopter une démarche de résolution des problèmes où la tierce partie offre ses « bons offices » dans un cadre discret, loin des feux de la politique. De tels dialogues peuvent être amorcés par divers intervenants et groupements non gouvernementaux, c'est ce qu'on appelle la diplomatie parallèle ou de la deuxième voie. Quand de telles initiatives sont entreprises par une organisation internationale, il est conseillé à la partie qui fournit ses « bons offices » de renoncer au langage officiel de la « médiation » et de la « diplomatie préventive » et de maintenir une certaine distance entre elle ou lui et l'organisation de parrainage afin de gagner la confiance des parties et de se ménager une marge de manoeuvre. Voici certaines des autres leçons à tirer de la discussion :

- L'absence de lourdeur bureaucratique qui permet une approche créative dans le domaine est essentielle pour assurer le succès de la « médiation ».
- La première phase des négociations préliminaires doit établir la confiance entre les parties. Il est parfois nécessaire de limiter au minimum le nombre de participants à ces discussions, comme pour les entretiens d'Oslo. Dans d'autres cas, il peut être utile d'élaborer une stratégie plus globale qui fasse participer une grande variété d'intervenants sociaux et politiques. Ces dialogues ont pour objet d'engager les parties pendant une certaine période de temps de manière à favoriser les relations personnelles et à instaurer la confiance.
- Les initiatives de la deuxième voie exigent une étroite coopération entre ceux qui font la médiation et le gouvernement/l'organisation parrainant l'initiative. Certaines d'entre elles, qui présentaient pourtant une grande possibilité de régler les conflits ou de réduire les tensions, ont échoué parce qu'elles ne bénéficiaient pas d'un appui suffisant de la part des gouvernements.

- Ceux qui prodiguent leurs « bons offices » devraient être sensibilisés à la culture et aux conditions locales. Dans la mesure du possible, ils devraient essayer de s'appuyer sur les méthodes et les institutions locales de gestion et de règlement des conflits. Les tierces parties devraient résister à la tentation de se contenter de faire porter leurs efforts sur les régions urbaines, et devraient aussi inclure les zones rurales où peut vivre la majorité de la population.

La diplomatie préventive doit aussi replacer des initiatives particulières dans le cadre plus vaste de la sécurité globale. Les normes internationales sont des éléments cruciaux d'une stratégie globale, particulièrement quand des questions relatives à l'identité, la citoyenneté, la participation politique, l'accès à l'éducation et aux ressources et la culture sont à l'origine du conflit.

Minorités et droits de la personne

Les violations des droits de la personne sont des causes importantes de conflit et n'en sont pas seulement la conséquence. Toute politique de prévention des conflits doit s'intéresser de près aux droits de la personne même si de fortes pressions institutionnelles et organisationnelles s'exercent pour mettre ces questions en veilleuse. Celles-ci comprennent les droits civils, politiques, culturels, économiques et sociaux et il est important de reconnaître que la perte des droits économiques et culturels constitue aussi une source de conflit. On devrait déployer davantage d'efforts pour établir des mécanismes de « prévention corrective » en envoyant des observateurs et des contrôleurs des droits de la personne dans les secteurs où il existe une forte indication que ces droits sont violés. L'assistance technique pour rédiger des lois sur les droits de la personne dans les pays en transition vers la démocratie peut servir les objectifs de prévention structurelle des conflits. Il est toujours nécessaire de replacer les questions relatives aux droits de la personne dans les cadres opérationnels et normatifs des institutions financières et de crédit internationales, le système des échanges mondiaux et les organisations commerciales régionales. On a aussi abordé les points suivants dans la discussion:

- Dans certaines organisations régionales, l'efficacité des mécanismes et des institutions relatives aux droits de la personne est compromise à cause d'un manque de ressources et de personnel suffisants.
- Certains États membres, cruciaux pour la viabilité d'un système régional des droits de la personne, ne font pas partie de celui-ci parce qu'ils n'ont pas encore ratifié les conventions clés.
- Il faudrait réduire la distance entre les organisations internationales et non gouvernementales et les groupes locaux s'occupant des droits de la personne.

Supervision de processus électoraux, essor de la démocratie

La majorité des participants ont convenu que la communauté internationale a trop insisté sur les élections en tant que « remède miracle » pour résoudre le problème de l'établissement de

la démocratie. Les élections ont été liées trop étroitement aux « stratégies de sortie » et non à des stratégies à long terme d'engagement dans des sociétés ravagées par la guerre. Le choix du moment est crucial. Si les élections ont lieu avant que les partis politiques aient eu le temps de se former ou que des éléments modérés aient pu établir leur assise politique, elles risquent de perpétuer les conflits et de polariser davantage les attitudes tandis que les entités politiques exploitent la situation. Malgré tout, des élections bien conduites et gérées professionnellement peuvent contribuer à régler/empêcher les conflits, en particulier dans les situations où les tensions sont fortes et un processus électoral « contesté » pourrait déclencher une escalade incontrôlée de la violence. Les médiateurs devraient aussi demander les conseils d'experts en matière électorale lorsqu'ils négocient des règlements pacifiques.

- L'observation d'élections est une entreprise extrêmement coûteuse pour la plupart des organisations régionales et internationales et il faut trouver des moyens plus rentables.
- Les observateurs et les contrôleurs électoraux devraient aussi être du pays et ne pas être seulement des étrangers.
- Les organisations extérieures doivent participer tôt aux préparatifs des élections pour veiller à ce que celles-ci soient libres et équitables.
- Les parlementaires, les partis politiques et leur personnel demandent une formation et d'autres ressources et efforts internationaux doivent être consacrés à ce genre d'entreprises de gestion des affaires publiques.
- Il faut porter davantage d'intérêt à l'élaboration de la structure des partis politiques et redoubler d'efforts à cet égard.
- L'éducation civique est une priorité au niveau local aussi bien que national.

Développement socioéconomique

La discussion des questions socioéconomiques dans la prévention des conflits a porté sur la manière d'intégrer les préoccupations concernant l'analyse des conflits aux travaux et aux activités des donateurs multilatéraux et des agences de développement de sorte que l'incidence des programmes de ceux-ci sur les processus de conflit soit davantage influencée par ces préoccupations. Les efforts de la Banque mondiale portent de plus en plus sur la gestion des affaires publiques, la sécurité de la personne et l'intégration économique régionale et infrarégionale en tant qu'outils de prévention des conflits. Les programmes après les conflits de la Banque mondiale sont centrés sur le mécanisme des subventions de développement. Au niveau organisationnel et des programmes, des innovations importantes et intéressantes ont été apportées à ce mécanisme, notamment le recours à des mandats de surveillance et à des stratégies transitionnelles de soutien, et une plus grande attention portée aux possibilités de « reconstruction rapide » dans des secteurs tels que les programmes et les réformes institutionnels, le gouvernement local, la société civile, le déminage et la démobilisation ainsi que le rétablissement et l'intégration des réfugiés. Le financement et les priorités de programme à la Banque sont de plus en plus orientés vers des activités sociales et économiques qui favoriseront une transformation cognitive au sein de la société qui réduira le risque de conflits.

Le Programme des Nations unies pour le développement est habituellement déjà sur le terrain lorsqu'un conflit éclate et ses responsables disposent de l'avantage comparatif d'avoir établi un climat de confiance avec les intervenants locaux. Le PNUD a pour mandat de placer les gens au centre de ses activités de développement. L'organisme dépense environ un tiers de ses ressources pour répondre aux situations de crise et d'urgence complexe. Il a entrepris un certain nombre de réformes institutionnelles et a encouragé ses mécanismes préventifs à collaborer plus étroitement avec les personnes qui effectuent les interventions d'urgence. Il renforce sa propre capacité d'analyse et il utilise les indicateurs nationaux dans ses rapports mondiaux annuels sur le développement humain pour établir un dialogue interne et pour institutionnaliser un climat d'alerte et de prévention rapides au niveau socioéconomique. De plus, on soulevait les points suivants:

- L'élaboration de programmes et leur mise en oeuvre dans les secteurs socioéconomiques doivent être rapides, souples et à niveaux multiples.
- Il faut tenir compte de l'économie parallèle en tant qu'outil de sécurité et de développement, en particulier dans les pays où elle constitue une grande partie de l'activité économique.
- Il est important de réaliser l'équilibre entre les programmes de reconstruction sociale et économique, destinés aux centres urbains et aux zones rurales, et de ne pas favoriser un secteur aux dépens de l'autre.
- Il est vital d'élaborer des projets et des activités qui créent et renforcent les possibilités de collaboration à l'échelle de la collectivité et de participation au niveau local.

Accroître le succès en matière de prévention des conflits **Recommandations pour les mesures à prendre**

De nombreuses recommandations ont été faites en vue de rendre plus fructueux les efforts de prévention des conflits déployés par les organisations régionales et internationales. Parmi celles-ci, certaines portaient sur le problème souvent mentionné de la création et du renforcement de la volonté politique pour la prévention des conflits. Il y a eu une gamme de suggestions utiles sur la manière de promouvoir une meilleure coordination entre les différentes organisations et agences, au niveau des secrétariats et des administrations centrales où se trouvent certains des principaux problèmes en la matière. Bien des participants estimaient que les problèmes de coordination sur le terrain, au niveau interinstitutions, étaient moins graves parce que les agents sur le terrain sont obligés de collaborer étroitement et connaissent les problèmes locaux. Une bonne prévention des conflits, comme il a été indiqué précédemment, requiert aussi un meilleur « climat de prévention », d'où l'attention portée au renforcement des cadres normatifs et juridiques, aux niveaux régional et mondial.

Recommandations en vue de créer et de renforcer la volonté politique

- Le recours coordonné au groupe d'amis et aux groupes de personnalités éminentes pour encourager une action régionale et stimuler les initiatives en matière de prévention des conflits.
- Une utilisation accrue des mécanismes et des approches informels et de bas niveau pour la prévention des conflits (par exemple l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'OEA, le Haut-Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE) afin d'encourager le dialogue et de réduire les tensions entre les parties.
- L'établissement et le renforcement de règles et de cadres normatifs/juridiques qui créent des « détonateurs » et incitent les organisations régionales et internationales à intervenir quand une crise menace la démocratie et les droits de la personne (par exemple les dispositions du Conseil de l'Europe en ce qui concerne la démocratie et les violations des droits de la personne, le mécanisme du GAMC du Commonwealth, régi par les principes de Harare, les mécanismes du Conseil permanent de l'OSCE et la résolution 1080 de l'OEA et le Protocole de Washington - celui-ci ne rallie cependant pas l'appui unanime de tous les États membres de l'OEA).
- Le renforcement et l'augmentation de la capacité organisationnelle régionale et de l'ONU dans les domaines du rassemblement d'information et de l'analyse indépendante des causes et des conditions des conflits.
- L'élaboration d'indicateurs de repérage clés qui fournissent un avertissement clair et sans équivoque au sujet des violations des droits de la personne, de la perte de la liberté d'expression et de la presse et de la menace d'une violence imminente.

Recommandations organisationnelles

- L'analyse systématique des « leçons tirées » des échecs et des succès dans la prévention des conflits au sein des organisations internationales aussi bien que régionales.
- Le renforcement et l'amélioration de la coordination institutionnelle et interinstitutions grâce : 1.) au rétablissement de consultations régulières entre l'ONU et les organisations régionales, 2.) à l'échange de personnel non seulement entre les organisations régionales et l'ONU, mais aussi entre celles-ci, 3.) à des consultations régularisées et institutionnalisées qui fassent mieux prendre conscience des mandats des organisations et de leurs avantages comparatifs dans diverses activités de prévention et de gestion des conflits et 4.) à des règles générales plus claires qui identifient les principaux intervenants et établissent une approche économique, politique et sociale unifiée de la prévention des conflits.
- De meilleures possibilités de formation commune pour le personnel de l'ONU et des organisations régionales dans des domaines tels que la médiation, la négociation et les méthodes de résolution des problèmes afin de régler les conflits, en particulier pour ceux qui vont se trouver sur le terrain pour la première fois.

- La création de points de convergence au sein de l'ONU et des organisations régionales pour la prévention des conflits, en particulier dans les domaines de la collecte des renseignements et d'élaboration des stratégies d'intervention.
- Une plus grande utilisation des mécanismes tels que les comités de liaison spéciaux, les comités de tous les donateurs et les plans d'action communs qui rassemblent les objectifs et les missions interinstitutions en une stratégie de prévention des conflits/consolidation de la paix cohérente et coordonnée.
- La création d'une présence plus forte de prévention des conflits sur le terrain grâce au recours, par exemple, de représentants spéciaux qui connaissent la culture, la langue et les conditions locales, et qui peuvent adopter une approche directe pour la prévention et la gestion des conflits.
- Il faut prêter plus d'attention à la prévision et à l'élaboration de meilleures stratégies de non-intervention à l'égard des intervenants et des intérêts locaux quand des parties extérieures, notamment des organisations internationales et régionales, s'occupent de la supervision de processus électoraux, du maintien de la paix et autres activités d'instauration de la confiance.

Recommandations juridiques et normatives

- Le renforcement et l'élargissement de la portée des cadres normatifs de dissuasion aux niveaux régional et mondial pour ceux qui ne respectent pas les institutions démocratiques et violent les droits de la personne, notamment en créant une Cour criminelle internationale.
- L'élaboration de « codes de conduite » régionaux là où il n'y en a pas.
- L'élargissement et l'approfondissement des systèmes de contrôle des armements, déjà existants, comme dans le cas des mines terrestres.
- Le fondement d'un système international qui contrôlera la circulation des armes légères en appuyant initialement la recherche, l'élaboration de bases de données et la surveillance de la circulation des armes licites.
- L'appui aux efforts régionaux visant à promouvoir la sécurité de la personne par opposition à la sécurité militaire.
- Le soutien aux initiatives visant à accroître la transparence et à renforcer le contrôle du public sur les dépenses militaires.
- Le renforcement des interdictions internationales, régionales et locales contre la violence faite aux femmes et aux enfants, le lancement d'initiatives qui rétabliront les sanctuaires sûrs où la violence est interdite.
- L'amorçage d'un dialogue et d'une discussion sur le rôle des échanges commerciaux et des multinationales dans les causes aussi bien que dans la prévention des conflits afin d'établir de meilleurs « codes de conduite » des sociétés.
- Un bien plus grand appui aux défenseurs des droits de la personne et des méthodes qui encouragent le règlement pacifique des différends.

Department of Foreign Affairs
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Séminaire sur

LE RENFORCEMENT DES APPROCHES COOPÉRATIVES

DANS LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Le rôle des organisations régionales et des Nations unies

LISTE DES PARTICIPANTS



S. E. M. Hassan Ba

Secrétaire général

Synergies Africa

5 rte. des Morillons

C.P. 2100 1211, Genève 2, Suisse

Tél: (41 22) 788 85 86 Télécopieur: (41 22) 788 85 90

C.él: hasanba@iprolink.ch

S.E. M. Anders Bjurner

Ambassadeur, Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères

Ministère des Affaires étrangères

Gustav Adolfs torg 1

C.P. 16121

S-103 23 Stockholm, Suède

Tél: (46) 8 405 56 59 Télécopieur: (46) 8 723 11 76

C.él: Anders.bjurver@foreign.ministry.se

M. Gregor Boventer

Agent des Affaires politiques

Département des Affaires politiques

Organisation des Nations unies

Suite S/3755H

New York, N.Y. 10017, États-Unis

Tél: (212) 963-6823 Télécopieur: (212) 963-1440

C.él: boventer@un.org

M. Nat J. Colletta

Gestionnaire, Unité des Reconstructions d'après-guerre

Banque mondiale

1818 rue H , N.W.

Washington, D.C 20433, États-Unis

Tél: (202) 473-4163 Télécopieur: (202) 522-3247

C.él: ncolletta@worldbank.org

M. Alvaro de Soto

Secrétaire général adjoint (Asie et Pacifique, Amériques et Europe)

Département des Affaires politiques

Organisation des Nations unies

Suite S-3527A

New York, NY 10017, États-Unis

Tél: (212) 963-5034 Télécopieur: (212) 963-9297

C.él: desoto@un.org

S. E. M. Hajsim Djalal

Expert auprès de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
(Forum régional de l'ANASE)

Ambassadeur itinérant au droit de la mer (Affaires maritimes)

Ministère des Affaires étrangères d'Indonésie

Jl. Taman Pajambon No. 6

Jakarta Jusat, 10410, Indonésie

Tél: (62-21)344-1508 poste 4110 Télécopieur: (62-21)385-8029

M. Nigel Fisher

Directeur des Services d'urgence

Fonds des Nations unies pour l'enfance, et

Centre canadien pour le développement de la politique étrangère (CPD)

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

125, promenade Sussex

Ottawa, Ontario, K1A 0G2, Canada

Tél: (613) 995-8753 Télécopieur: (944-0884

C.él: nigel.fisher@extott08.x400.gc.ca

S. E. M. Lic. Sergio Gonzalez Galvez

Conseiller spécial du ministre des Affaires étrangères

Ministère des Affaires étrangères

Ricardo Flores Magón # 1

Col. Tlatelolco

Mexique, D.F., C.P. 06795

Mexique

Tél: (525) 117 43 18/782 41 44 ext. 3952 Télécopieur: 782 41 09

M. Ronald A. Gould

Directeur général adjoint des élections

Élections Canada

257, rue Slater

Ottawa, Ontario, K1A 0M6, Canada

Tél: (613) 993-7333 Télécopieur: (613)990-2173

C.él: ron.gould@electc.x400.gc.ca

Dr. Vasu Gounden

Directeur exécutif

Centre africain de règlement positif des différends

Private Bag X54001

Durban, Afrique du Sud

Tél: (27-31) 262-9340 Télécopieur: (27-31) 204-4815

C.él: vgounden@accord.udw.ac.za.

S.E. M. John Hayes

Directeur, Division du Pacifique du Sud

Ministère des Affaires étrangères

Stafford House 40 The Terrace Wellington

Private Bag 18901, Nouvelle Zélande

Tél: (64-4) 494 8500

Télécopieur: (64-4) 494 8521

C.él.: spa@mft.govt.nz

M. Nassif Hitti

Adjoint spécial du Secrétaire général pour les Affaires politiques et diplomatiques

Ligue des États arabes

Tahreer Square

Caire - Egypte

Tél: (20-2)777-367

Télécopieur: (20-2)578-3448

M. Sam Bassef Ibok

Directeur, Division de la Gestion des conflits

Organisation de l'unité africaine

C. P. 3243

Addis Ababa, Ethiopie

Tél: (251-1)519-259

Télécopieur: (251-1)517-844

C.él.: sam.ibok@telecom.net.et

M. Daniel Janicot

Sous-directeur général auprès de la Direction générale

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

7 Place de Fontenoy

75700 Paris, France

Tél: 45 68 13 00/45 68 12 99

Télécopieur: 47 34 85 57

Dr. Jehangir A. Khan

Agent des Affaires politiques, Unité de planification des politiques

Département des Affaires politiques

Organisation des Nations unies

Suite S-3070

New York, NY 10017, États-Unis

Tél: (212)963-1155

Télécopieur: (212) 963-6174

C.él.: khanj@un.org

M. Bethuel Kiplagat

Conseiller principal
Conseil panafricain des églises
C. P. 76621
Nairobi, Kenya
Tél: 574092/574096/573839 Télécopieur: 561357
C.él.: kilenem @ user-africa online Co.-Ke

Dr. Peter Leuprecht

Professeur invité, Département des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec), H3C 3P8, Canada
Tél: (514)987-3000 poste 4073 Télécopieur: (514) 987-478
C.él.: c3422@er.uqam.ca

M. David Lightburn

Chef, Section du Maintien de la paix
Direction de la gestion de crise
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
Boulevard Léopold III
1110 Bruxelles, Belgique
Tél: (02)707-4710 Télécopieur: (02)707-5230
C.él.: ifpdiv@hq.nato.int

M. Francesco Manca

Chef, Salle de permanence, Centre de situation
Département des Opérations de maintien de la paix
Organisation des Nations Unies
Suite S. 3260
New York, N.Y. 10017, États-Unis
Tél: (212) 963-0931 Télécopieur: (212) 963-9053
C.él.: manca@un.org

M. Abdul Mohammed

Président
Inter-Africa Group
C. P. 1631
Addis Ababa, Ethiopie
Tél: (251-1)51-87-90 Télécopieur: (251-1)51-75-54

Dr. Joyce Neu

Codirectrice, Programme de Règlement des conflits
Le Centre Carter
One Copenhill
Atlanta, Georgie 30307, États-Unis
Tél: (404) 420-5174 Télécopieur: (404) 420-3862
C.él.: ccjn@emory.edu

M. John Packer

Conseiller juridique du Haut-commissaire
Bureau du Haut-commissaire pour les minorités nationales
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Prinsessegracht 22
C. P. 20062
2500 EB La Haye
Pays-Bas
Tél: (31-0) 70-312-5512 Télécopieur: (31-0) 70-363-5910
C.él.: cscehcnm@euronet.nl

Mme. Carina Perelli

Directrice adjointe, Division de la Gestion et de la conduite des affaires publiques
Bureau de la politique et du soutien de programme
Programme des Nations unies pour le développement
One United Nations Plaza
New York, N.Y. 10017, États-Unis
Tél: (212) 906-6848 Télécopieur: (212) 906-6471
C.él.: carina.perelli@undp.org

M. Peter Quilter

Conseiller spécial auprès du Secrétaire général
Organisation des États américains
Washington, D.C. 20006, États-Unis
Tél.: (202) 458-6843 Télécopieur : (202) 458-3143
C.él.: quilter_peter@oas.org

S.E. M. Terje Rod-Larsen

Département des Affaires étrangères
C.P. 8114, DEP
Code 0032, Oslo, Norvège
Tél: (47-22)24-36-00 Télécopieur: (47-22)24-95-80

Mme Elizabeth Spehar

Coordonnatrice exécutive
Unité pour la promotion de la démocratie
Organisation des États américains
1889 F Street, N.W.
Washington, D.C. 20006, États-Unis
Tél: (202) 458-3589 Télécopieur: (202) 458-6250
C.él: spehar_elizabeth@oas.org

S. E. M. K. Srinivasan

Secrétaire-général adjoint (politique)
Secrétariat du commonwealth
Marlborough House
Pall Mall, Londre SW1Y 5HX, Grande Bretagne
Tél: (0171)747-6110 Télécopieur: (0171)747-6226

M. Joseph Stanford

Président, Conseil d'administration
Groupe de gestion des conflits
58, croissant Amberwood
Nepean, Ontario, K2E 7C3, Canada
Tél: (613) 226-1328 Télécopieur: (613) 226-7009
C.él.: stanfrdj@magi.com

S. E. M. Yuko Takasu

Ambassadeur(Affaires politique et économique)
Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations unies
866 United Nations Plaza
Bureau 230
New York, N.Y. 10017, États-Unis
Tél.: (212)521-1507 Télécopieur: (212)308-1580

S.E. M. Lars Vissing

Ambassadeur et représentant permanent du Danemark
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Kartnerring 11
A-1010, Vienne, Autriche
Tél: (43-1)51-20-232 Télécopieur : (43-1)51-22-386

S. E. M. Michael Wygant

Chef, Mission à long terme en Ukraine

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

KYIV 00 15, Striletska St.,

Kyiv, 252034, Ukraine

Tél: 380 (44) 228 10 31 Télécopieur: 380 (44)224 82 43

C.él.: osce@osce.freenet.kiev.ua

PARTICIPANT(ES) D'ORGANISATIONS PARRAINES**Mme. Esther D. Brimmer**

Associée principale

Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict

179 Massachusetts Avenue, N.W. Suite 715

Washington, D.C. 20036-2103, États-Unis

Tél: (202) 332-7900 Télécopieur: (202) 332-1919

C.él.: eb@carnegie.org

Dr. Fen Osler Hampson

Rapporteur de colloque

Université Carleton

2A62 Paterson Home

1125, promenade Colonel By

Ottawa, Ontario, K1S 5B6, Canada

Tél: (613) 520-2600 ext 6660 Télécopieur: (613) 520-2889

C.él.: fen_hampson@carleton.ca

M. Chetan Kumar

Associé, Académie internationale pour la paix

777 United Nations Plaza

New York, NY 10017-3521, États-Unis

Tél: (212)687-4586 Télécopieur: (212)983-8246

C.él.: kumar@ipacademy.org

M. Ralph Lysyshyn

Directeur général
Direction générale de la sécurité internationale (IDD)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa, Ontario, K1A 0G2, Canada
Tél: (613) 992-3402 Télécopieur: (613) 992-2482
C.él.: ralph.lysyshyn@extott08.x400.gc.ca

M. David Malone

Directeur général
Direction générale des enjeux humains et mondiaux
Ministère des Affaires étrangères et du commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa, Ontario, K1A 0G2, Canada
Tél: (613) 944-0928 Télécopieur: (613) 944-1121
C.él.: david.malone@extott08.x400.gc.ca

Mme Carolyn McAskie

Vice-présidente
Direction générale des programmes multilatéraux
Agence canadienne de développement international
200, promenade du portage
Hull, Québec, K1A 0G4, Canada
Tél: (613) 997-7537 Télécopieur: (613)997-2637
C.él.: carolyn_mccaskie@acdi-cida.gc.ca

M. Musifiky Mwanasali

Associé pour le programme africain
Académie internationale pour la paix
777 United Nations Plaza
New York, NY 10017-3521, États-Unis
Tél: (212)687-4578 Télécopieur: (212)983-8246
C.él.: musifiky@ipacademy.org

Mme Maureen O'Neil

Présidente
Centre de recherches pour le développement international
250, rue Albert, C.P. 8500
Ottawa, Ontario, K1P 6M1, Canada
Tél: (613) 236-6163 Télécopieur: (613) 238-7230
C.él.: moneil@idrc.ca

Dr. Connie Peck

Coordonnatrice

UNITAR-AMP, Programme de bourses d'études supérieures pour
l'établissement de la paix et la diplomatie préventive

Institut des Nations unies pour la formation et la recherche

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10, Suisse

Tél: (41-22)788-8709

Télécopieur: (41-22)733-1383

M. Michael Small

Directeur

Direction de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine (AGP)

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Edifice Lester B. Pearson

125, promenade Sussex

Ottawa, Ontario, K1A 0G2, Canada

Tél: (613) 992-7993 Télécopieur: (613) 944-1226

C.él.: michael.small@extott07.x400.gc.ca

M. Gordon Smith

Président du colloque

Président du Conseil des gouverneurs, Centre de recherches pour le
développement international

2027, avenue Runnymede

Victoria, Colombie-Britannique V8S 2V5, Canada

Tél: (250)472-4726

Télécopieur: (250)595-8682

C.él.: gordon_smith@bc.sympatico.ca

M. Taylor Wentges

Conseiller politique

Direction de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Edifice Lester B. Pearson

125, promenade Sussex

Ottawa Ontario K1A 0G2, Canada

Tél: (613)944-1025

Télécopieur: (613)944-1226



Department of Foreign Affairs
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

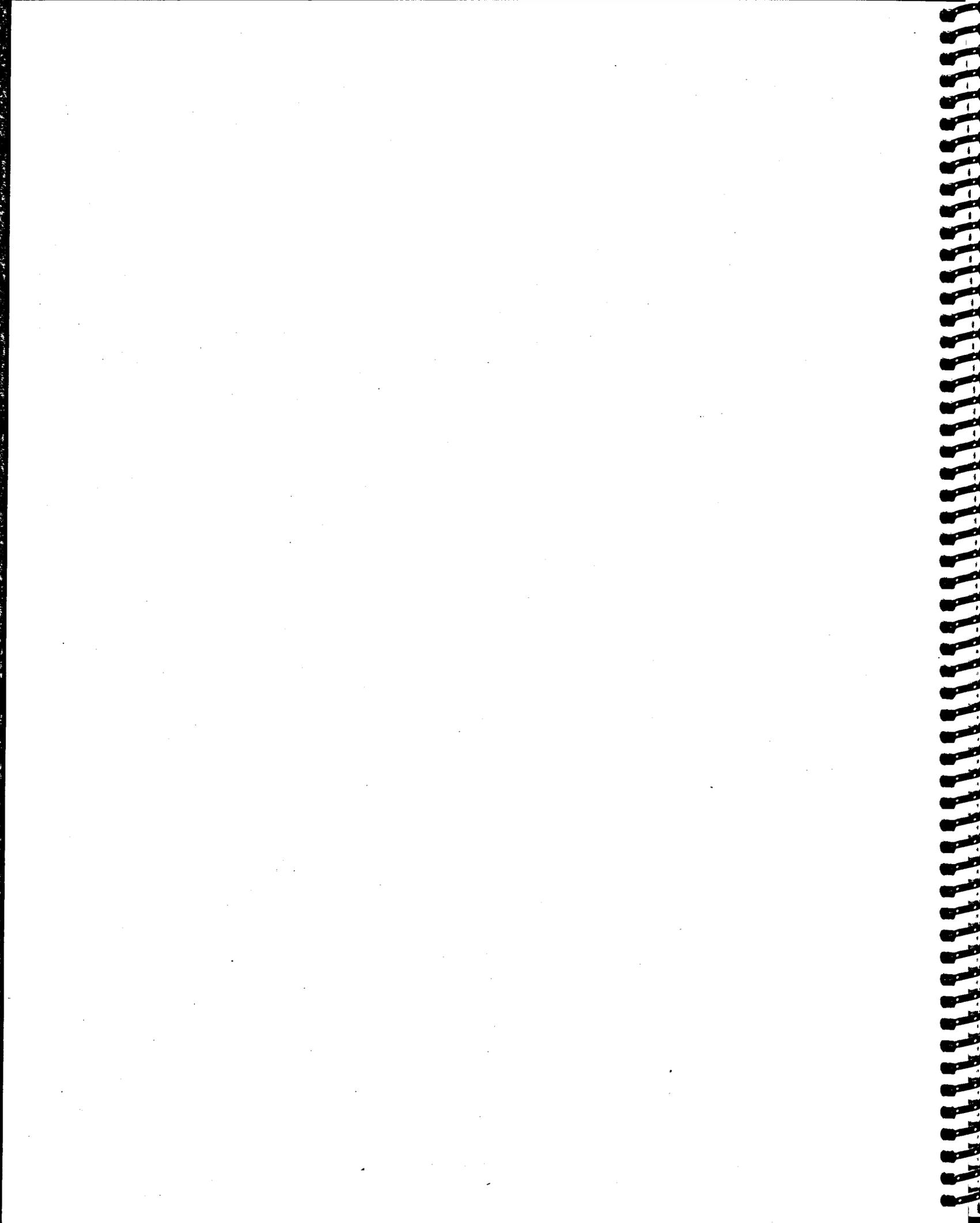
Séminaire sur

LE RENFORCEMENT DES APPROCHES COOPÉRATIVES

DANS LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Le rôle des organisations régionales et des Nations unies

ORDRE DU JOUR



ORDRE DU JOUR DU COLLOQUE

JOUR 1 MERCREDI LE 11 MARS 1998

09:00 - 09:15 **MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE**

M. Gordon Smith

Président, Centre de recherches pour le développement international

09:15 - 10:15 **LE DÉFI DE LA PRÉVENTION DES CONFLITS**

Les exposés et la discussion se concentreront sur les particularités des conflits à la fin du vingtième siècle, sur la nature de la prévention des conflits, sur les possibilités de prévenir les conflits et sur les approches coopératives possibles de la prévention des conflits.

10:15 - 10:30 **Pause-café**

10:30 - 12:30 **LES LEÇONS TIRÉES DES SUCCÈS ET DES ÉCHECS LIÉS À LA PRÉVENTION DES CONFLITS**

Le but de cette séance est d'utiliser des cas concrets pour mettre en valeur les facteurs qui facilitent ou entravent les efforts de prévention des conflits. Chaque présentateur sera invité à évaluer les succès et échecs notables de son organisation en matière de prévention des conflits, et à identifier les problèmes actuels qui se posent à son organisation au plan de la prévention de conflits futurs.

Questions à discuter

- a. Quels facteurs internes tendent à déterminer la probabilité de succès et d'échec lorsqu'il s'agit de prévenir un conflit (par ex., le nombre des parties au conflit, ou l'équilibre du pouvoir entre ces parties)?
- b. Quels facteurs externes tendent à déterminer la probabilité de succès ou d'échec lorsqu'il s'agit de prévenir un conflit (par ex., l'équilibre du pouvoir entre les États voisins, le degré d'intérêt de la part des donateurs de l'extérieur, la présence d'importantes communautés d'expatriés ayant un enjeu dans le conflit)?
- c. Quels facteurs propres aux organisations multilatérales tendent à déterminer la probabilité de succès ou d'échec lorsqu'il s'agit de prévenir un conflit?
- d. Sur la base des cas de prévention de conflits qui viennent d'être présentés et des résultats qui ont été obtenus, y a-t-il des choses que la communauté régionale ou internationale aurait pu faire pour obtenir un meilleur résultat?

- 12:30 - 13:30 **DÉJEUNER**
Centre de recherches pour le développement international, 14^e étage
- 13:30 - 15:00 **LES LEÇONS TIRÉES DES SUCCÈS ET DES ÉCHECS LIÉS À
LA PRÉVENTION DES CONFLITS suite**
- Questions à discuter* (comme ci-avant)
- 15:00 - 15:15 **Pause-café**
- 15:15 - 17:00 **CRÉER DES CONDITIONS PROPICES AU RÈGLEMENT DES
CONFLITS**

Le but de cette séance est d'analyser les facteurs qui encouragent les États membres à utiliser pleinement les capacités de prévention des conflits des organisations multilatérales, ou qui les empêchent de le faire. Les présentateurs seront invités à examiner comment les États membres peuvent se donner la confiance réciproque d'utiliser les mécanismes de prévention des conflits à leur disposition; comment les secrétariats des organisations peuvent faciliter le recours à ces mécanismes; et comment les organisations non gouvernementales peuvent encourager ce processus.

Questions à discuter

- a. Quels facteurs encouragent les gouvernements des États qui souffrent de conflits internes à inviter des organisations multilatérales à les aider à prévenir ou à régler ces conflits? Quels facteurs les découragent de le faire?
- b. Quels facteurs encouragent d'autres États membres à appuyer les initiatives de prévention des conflits proposées pour des organisations multilatérales? Quels facteurs les découragent d'appuyer telles initiatives?
- c. Lorsqu'un rôle est proposé pour des organisations multilatérales dans le but de prévenir des conflits internes, quelles sont les meilleures approches pour tenir compte des préoccupations liées à la souveraineté?
- d. Comment les organisations multilatérales peuvent-elles se fonder sur des succès spécifiques en matière de prévention de conflits pour créer, entre les États membres, un climat de confiance qui appuiera de futures initiatives? Comment les organisations peuvent-elles rétablir la confiance des États membres après des initiatives qui ont échoué?
- e. Comment les organisations non gouvernementales peuvent-elles contribuer positivement à l'édification d'un climat de confiance entre les gouvernements qui favorisera la prévention des conflits?

JOUR 2 JEUDI LE 12 MARS

Chaque segment de la réunion du jeudi vise à présenter un exemple des diverses approches de la prévention des conflits utilisées par des organisations multilatérales. Les présentateurs seront invités à faire un bref survol des méthodes utilisées par leur organisation, et d'expliquer comment ces méthodes contribuent à prévenir les conflits. Pendant la discussion, les participants seront encouragés à se concentrer sur les possibilités d'adapter les stratégies qui ont réussi pour une organisation afin de répondre aux besoins d'autres organisations.

09:00 - 10:30 **DIPLOMATIE PRÉVENTIVE**

Méthodes qui pourraient être discutées :

- Instruments et mécanismes de réaction rapide
- Envoyés et représentants spéciaux
- Missions de prévention des conflits à court et à long termes
- Dialogues informels de la « deuxième voie »
- Autres méthodes

Questions à discuter

- a. Comment un conflit potentiel qui n'a pas encore atteint la phase de la crise peut-il le mieux être porté à l'attention d'organisations multilatérales?
- b. Quels « points d'entrée » se sont avérés efficaces pour la diplomatie préventive?
- c. Les mécanismes permanents servent-ils bien la diplomatie préventive? Les réponses les plus efficaces sont-elles inévitablement ponctuelles?
- d. Quels avantages relatifs y a-t-il à utiliser des représentants d'États membres plutôt que du personnel de secrétariat pour les missions de diplomatie préventive?
- e. Quand les intervenants non gouvernementaux peuvent-ils s'avérer efficaces dans l'exercice de la diplomatie préventive? Quand peuvent-ils être inefficaces? Y a-t-il une division du travail utile entre les intervenants non gouvernementaux et les organisations multilatérales au plan de la diplomatie préventive?
- f. Comment les compétences en diplomatie préventive peuvent-elles être développées par les experts gouvernementaux et non gouvernementaux?

- g. Dans l'ensemble, les mécanismes et ressources dont disposent déjà la plupart des organisations multilatérales appuient-ils adéquatement la diplomatie préventive? Dans quelle mesure? Quelle possibilité y a-t-il de les raffiner ou de les améliorer?

10:45 - 11:00 Pause-café

11:00 - 12:30 **LA PROTECTION DES MINORITÉS ET DES DROITS DE LA PERSONNE**

Méthodes qui pourraient être discutées :

- Instruments officiels de protection des droits de la personne
- Nomination de rapporteurs spéciaux
- Opérations sur le terrain liées aux droits de la personne
- Assistance technique et programmes de formation
- Dialogues au niveau communautaire
- Autres méthodes

Questions à discuter

- a. Comment les organisations multilatérales peuvent-elles utiliser les instruments internationaux de protection des droits de la personne pour aider à prévenir un conflit? Comment les organisations non gouvernementales peuvent-elles les utiliser?
- b. Comment les gouvernements peuvent-ils utiliser les instruments de protection des droits de la personne pour renforcer leur capacité nationale de prévenir les conflits? Comment les organisations multilatérales peuvent-elles les aider?
- c. Y a-t-il une division naturelle du travail entre les organismes mondiaux et les organismes régionaux pour ce qui est de l'élaboration de nouveaux instruments de protection des droits de la personne?
- d. Comment les organisations multilatérales peuvent-elles aider les gouvernements nationaux à élaborer des stratégies pour accommoder les minorités?
- e. Quels types de mécanismes au niveau communautaire peuvent être encouragés pour promouvoir, à l'intérieur des pays, un meilleur dialogue sur les minorités et pour trouver des solutions locales à des conflits potentiels?

12:30 - 13:30 **DÉJEUNER**
Centre de recherches pour le développement international, 14^e étage

13:30 - 15:00 **AIDE ÉLECTORALE, DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE**

Méthodes qui pourraient être discutées :

- Renforcement de la capacité nationale de tenir et d'observer des élections
- Observation internationale des élections, et présentation de rapports sur leur tenue
- Assistance technique aux législatures, aux autorités judiciaires et aux partis politiques
- Amélioration de la redevabilité et de la transparence des gouvernements
- Amélioration des relations entre le gouvernement et la société civile
- Formation en règlement des conflits et promotion d'une culture démocratique
- Autres méthodes

Questions à discuter

- a. L'observation internationale des élections contribue-t-elle effectivement à réduire le risque de conflit post-électoral? Comment peut-elle être rendue plus efficace? Comment peut-elle appuyer le développement d'institutions locales pour renforcer la confiance dans les résultats électoraux?
- b. Comment la promotion de la « bonne gestion des affaires publiques » peut-elle servir à prévenir un conflit? Y a-t-il certaines fonctions du gouvernement qui sont des points d'entrée naturels pour l'assistance technique comme stratégie à long terme de prévention des conflits?
- c. Quelles formes d'aide au développement de la démocratie les organes politiques multilatéraux sont-ils le mieux équipés pour fournir? Qu'en est-il des institutions spécialisées et des ONG?
- d. Les transitions d'un régime autoritaire à un régime démocratique sont souvent accompagnées de violence. Comment le risque de violence pendant la période de transition peut-il être réduit par le soutien d'intervenants de l'extérieur? Y a-t-il des solutions de rechange aux élections anticipées?
- e. Les régimes électoraux démocratiques ne fournissent aucune garantie contre l'utilisation de la violence à des fins politiques à l'intérieur d'une société. Comment peut-on créer une culture démocratique qui favorise la paix?

15:00 - 15:15 Pause-café

15:15 - 17:00 **DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

Méthodes qui pourraient être discutées :

- Programmes de développement économique pour réduire les disparités au niveau du revenu
- Programmes de développement axés sur les groupes vulnérables

- Coopération environnementale visant à réduire les conflits provoqués par la rareté des ressources
- Stratégies de développement régional visant à faire disparaître les sources de conflits transfrontaliers
- Autres méthodes

Questions à discuter

- a. Comment les stratégies de développement national peuvent-elles être conçues pour servir l'objectif de la prévention des conflits? Comment les organisations multilatérales peuvent-elles contribuer à ce processus?
- b. Comment les programmes de développement social et économique peuvent-ils servir de catalyseur à la réduction des tensions et à la prévention des conflits?
- c. Comment les stratégies de développement axées sur les populations marginales ou sur les groupes vulnérables peuvent-elles être conçues de façon à réduire le risque de conflit?
- d. Comment les ressources naturelles rares peuvent-elles être gérées de façon à accroître la coopération plutôt que la compétition entre les groupes d'intérêts?
- e. Les stratégies de développement régional peuvent-elles constituer une base de dialogue entre les gouvernements sur des questions politiques plus sensibles, comme les conflits internes qui génèrent des effets transfrontaliers?

JOUR 3 VENDREDI LE 13 MARS

09:00 - 10:45

**LA MISE EN VALEUR DES SUCCÈS LIÉS À LA PRÉVENTION
DES CONFLITS**

Pour la dernière séance, les participants seront invités à faire abstraction des contraintes institutionnelles et politiques existantes et à identifier de nouvelles approches qui pourraient être utilisées pour la prévention des conflits.

Stratégies qui pourraient être discutées :

- Nouveaux mandats et nouvelles structures pour les organisations existantes
- Nouvelles habitudes de coopération entre les organisations
- Nouveaux partenariats de travail avec des ONG nationales et internationales
- Nouvelles coalitions d'États membres pour prévenir les conflits
- Autres méthodes

Questions à discuter

- a. Y a-t-il une division naturelle du travail entre les organisations sous-régionales, régionales et internationales pour ce qui est de la prévention des conflits?
- b. Quelles sont les incitations pratiques qui favoriseraient la coopération à cette fin entre ces organisations?
- c. Comment les gouvernements nationaux peuvent-ils promouvoir une meilleure collaboration pour la prévention des conflits entre les organisations multilatérales dont ils font partie?
- d. Les coalitions informelles de « pays disposés à agir » sont-elles en voie de devenir une approche plus efficace de la prévention des conflits que les organes multilatéraux formels existants?
- e. Les organisations non gouvernementales sont-elles des partenaires utiles ou nécessaires dans ces coalitions informelles?
- f. En terme de prévention des conflits, quels futurs défis sont les plus susceptibles de se poser aux organisations régionales et aux Nations unies? Qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer la capacité qu'a la communauté internationale de relever ces défis?
- g. Comment le consensus international, la volonté politique et les ressources nécessaires à la prévention des conflits peuvent-ils être générés?
- h. La prévention des conflits peut-elle devenir une pratique habituelle dans les relations internationales, plutôt que de rester toujours une réponse ponctuelle à une crise?

11:00 - 11:15 Pause-café

11:15 - 12:15 **RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COLLOQUE**

Une première ébauche du rapport résumant les principales conclusions du colloque sera présentée sous l'autorité de la présidence. Les participants seront invités à proposer des options pour le suivi et la mise en application de certaines des stratégies identifiées pendant le colloque. Ces observations seront incluses dans la version finale du rapport qui sera distribué après le colloque.

12:15 **DÉJEUNER**
Centre de recherches pour le développement international, 14^e étage

14:00 **FIN DU COLLOQUE**



Department of Foreign Affairs
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Séminaire sur

LE RENFORCEMENT DES APPROCHES COOPÉRATIVES

DANS LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Le rôle des organisations régionales et des Nations unies

DOCUMENT DE TRAVAIL

Préparé par Dr. Connie Peck

UNITAR



**RENFORCER LES MÉTHODES COOPÉRATIVES
POUR PRÉVENIR LES CONFLITS :
LE RÔLE DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS RÉGIONALES**

*Document de travail
préparé par Dr. Connie Peck, UNITAR*

Avec la fin de la guerre froide, les Nations unies de même que les organisations régionales et sous-régionales ont eu à assumer une plus grande part de responsabilité dans la prévention des conflits meurtriers. Dans leurs grands efforts en vue d'être à la hauteur de la situation, elles ont acquis de l'expérience et ont mis au point un certain nombre de méthodes et de mécanismes institutionnels novateurs. Pourtant, il existe un besoin pressant de réformer ce qui existe déjà et de concevoir encore d'autres méthodes pertinentes pour résoudre les conflits de façon plus efficace.

Cette conférence tire son origine d'un projet commandité par la Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict. Les participants à ce projet se sont penchés sur le travail des Nations unies et d'un échantillon d'organisations régionales et non gouvernementales en matière de prévention des conflits et ils ont formulé des recommandations en vue de l'élaboration plus poussée d'une approche convenable. Le projet a eu comme point culminant la publication d'un livre intitulé *Sustainable Peace: The Role of the UN and Regional Organizations in Preventing Conflict*, ouvrage dont tous les participants pourront obtenir un exemplaire à titre gracieux au moment de la conférence. Ils pourront également se procurer un exemplaire du rapport général de la commission Carnegie, lequel a pour titre *Preventing Deadly Conflict*.

Au terme de l'étude susmentionnée, il semblait logique de réunir les personnes qui ont effectivement fait ce travail pour qu'elles puissent discuter, dans une étape suivante, de leurs approches et de leur expérience, ainsi que de leurs idées au sujet de ce qu'il faudrait faire pour accroître cette capacité et surmonter de façon plus efficace les obstacles qui gênent leurs efforts. Une proposition en vue de la tenue d'une telle réunion a donc été adressée à la Direction de la consolidation de la paix et du développement humain du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, qui a entrepris d'organiser et de financer cette conférence, conjointement avec le Centre de recherche pour le développement international, un organisme canadien, avec la collaboration de la Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, de l'International Peace Academy et de l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche.

En conséquence, un petit groupe d'employés compétents des Nations unies et des organisations régionales et sous-régionales ont été invités à participer à cette conférence, en compagnie de quelques participants provenant des principales ONG qui ont agi comme groupes de réflexion et qui, à ce titre, ont aidé les organisations multilatérales à se donner de meilleurs moyens de prévenir les conflits.

Comme je suis l'auteur du projet Carnegie, on m'a demandé de préparer un document de travail en vue de cette réunion. Ce faisant, j'ai tenté d'exposer à grands traits quelques-unes de mes propres réflexions sur l'état de la situation et sur ce qu'il nous faudra faire pour établir une méthode de prévention des conflits plus solide et plus acceptable. Je ne m'attends pas à ce que tous les participants soient d'accord avec mes opinions; je les présente simplement dans le but de stimuler la discussion sur ce sujet d'importance capitale.

ÉVOLUTION DE LA NATURE DU DÉFI À RELEVER

Jusqu'à la fin de la guerre froide, on considérait que la plus grande menace qui pesait sur la sécurité des États venait de l'extérieur. Même lorsque des problèmes internes se posaient, on les attribuait souvent à des agents de l'extérieur (souvent pour des raisons d'opportunisme politique). La sécurité était définie en fonction de la « sécurité de l'État », et l'on jetait le blâme sur l'influence « communiste », « capitaliste » ou « extrémiste » pour les problèmes qui survenaient à l'intérieur des États, plutôt que sur des griefs réels ou sur les propres politiques et les propres défauts d'un gouvernement.

Depuis la fin de la guerre froide, cependant, comme le démontrent les données récentes de Wallensteen et Sollenberg, la grande majorité des conflits se déroulent à l'intérieur des États¹. (Leur examen des conflits survenus depuis la fin de la guerre froide révèle que 91 des 96 conflits ont été de nature intra-étatique, bien qu'un certain nombre d'entre eux aient débordé sur des États voisins.) Le passage du conflit entre États au conflit intra-étatique a placé les organisations multilatérales devant un dilemme, elles dont les instruments de « règlement pacifique des différends » reposent sur une conception de la sécurité internationale et sont conçus en fonction de différends *entre* États. Le fait que les chartes des Nations unies et des organisations régionales contiennent des clauses interdisant à ces organismes de s'immiscer dans les affaires intérieures de leurs membres est encore plus problématique. Par conséquent, en réaction à ce nouveau contexte géopolitique, les Nations unies et les organisations régionales ont été forcées d'entreprendre une importante réévaluation des causes des conflits contemporains et de leurs réactions institutionnelles. Il n'a pas été facile d'accepter cette nouvelle réalité ni de tenter de trouver un mandat et une méthode plus judicieuse pour relever ce défi.

Commencer par les causes profondes du conflit

Pour concevoir une nouvelle méthode de prévention des conflits à l'intérieur des États, il a fallu mieux comprendre les causes profondes de ce type de conflit. Heureusement, la fin de la guerre froide a aussi amené les universitaires à se désintéresser des problèmes tels que la menace nucléaire et la rivalité entre les superpuissances pour se pencher de façon plus approfondie sur les conflits intra-étatiques.

Ce travail a montré que bon nombre de ces situations reposent sur des sentiments d'injustice qui se manifestent en cas de menace ou d'obstacle persistants à la satisfaction des besoins de sécurité physique et de bien-être, d'accès à la vie politique et économique ou

d'expression culturelle et religieuse, qu'il s'agisse des besoins des individus ou de ceux des groupes². Les griefs ont tendance à être plus prononcés lorsque le groupe auquel on s'identifie est perçu comme étant injustement désavantagé par rapport à d'autres, surtout lorsque les clivages entre les groupes reposent sur des divisions ethniques, religieuses ou de classe. Bien que de nombreux conflits actuels aient des racines historiques dans la violence, c'est leur manifestation continue dans des types de discrimination et d'injustice systématiques qui engendre les griefs contemporains. La mobilisation des groupes se produit lorsque les groupes commencent à s'organiser collectivement afin d'exprimer leurs préoccupations et de chercher à obtenir réparation.

Comme c'est l'État qui assure la sécurité physique et culturelle et qui régit l'accès à la vie politique et économique, l'objectif premier de la mobilisation des groupes est souvent de rendre la participation aux décisions politiques plus accessible³. D'après les études qui ont suivi de tels mouvements pas à pas au fil des ans, les réponses des gouvernements ont joué un rôle important dans la détermination des résultats. Lorsque les gouvernements reconnaissent les groupes mécontents, les écoutent et les accommodent, les griefs ont tendance à s'amoindrir ou à se résoudre. Les problèmes surgissent lorsque les gouvernements ignorent ou répriment ces problèmes. Ces études ont également révélé que la mobilisation commence habituellement par des protestations non violentes, mais qu'elle peut s'intensifier au point de s'exprimer par la violence lorsque les problèmes restent sans réponse. Dans les régimes autoritaires, l'escalade a tendance à survenir plus rapidement, parce que l'État risque davantage d'être répressif que d'être réformiste, refusant d'admettre les besoins des personnes alors qu'il faudrait y répondre. Dans les démocraties, la progression a tendance à être plus lente, ce qui donne aux gouvernements le temps de réagir⁴.

En réponse à cette analyse, on a mis en avant le concept de « sécurité de la personne » comme étant le meilleur fondement sur lequel peut s'appuyer la « sécurité de l'État ». Des indices portent à croire que les États les plus en sécurité sont ceux qui sont capables d'assurer à leurs populations la plus grande sécurité de la personne⁵. Les États faibles sont ceux qui n'assurent pas ou ne peuvent pas assurer la sécurité de la personne. Souvent, cette faiblesse même entraîne les élites politiques dans un cercle vicieux qui réduit davantage leur sécurité. Dans un effort destiné à accroître leur sécurité physique, elles accumulent souvent les signes extérieurs de la force, en investissant lourdement dans la quincaillerie militaire ou en utilisant des tactiques répressives. Mais en détournant les ressources des besoins du peuple ou en recourant à la répression massive (malgré une apparente efficacité à court terme), elles engendrent habituellement un surcroît de mécontentement au sein de la population et rendent l'élite plus vulnérable. Par conséquent, le fait d'aider les États à accroître leur capacité d'améliorer la sécurité de la personne constitue une méthode de prévention des conflits prometteuse.

Parallèlement, il a également été reconnu politiquement que la communauté internationale devrait assumer une plus grande part de responsabilité à l'égard de l'aide à apporter aux États en proie à de sérieux problèmes qu'ils ne peuvent pas régler d'eux-mêmes. Zaagman (1995b) a constaté qu'on ne pouvait pas se contenter simplement de suivre les événements à la trace et

d'admonester les États; selon lui, « un engagement plus positif s'impose⁶ ». Et effectivement, un certain nombre d'organisations multilatérales ont commencé à travailler dans cette direction.

GAGNER LA CONFIANCE GRÂCE À UNE MÉTHODE DE SÉCURITÉ COOPÉRATIVE

L'analyse qui précède porte à croire que les problèmes qui surgissent à l'intérieur des États peuvent exiger une approche quelque peu différente de celle que l'on adopte dans le cas des différends entre les États. Étant donné que les gouvernements doivent consentir à l'intervention de la communauté internationale et régionale, au moins dans les premiers stades, une méthode de sécurité coopérative a plus de chances de succès qu'une démarche de sécurité collective⁷. Les tentatives d'exercer une influence par des méthodes coercitives se retournent souvent contre leurs instigateurs et créent une contre-coercition ou une « réactance » (nous entendons par là une situation dans laquelle le gouvernement résiste à la tentative d'influence dans un effort de réaffirmation de sa liberté) – ce qui réduit les chances de persuasion plutôt que de les augmenter.

Par contraste, la socialisation, l'aide et la résolution des problèmes mutuels ont plus de chances de constituer de puissants stimulants qui favoriseront le changement graduel et constructif. Il semble que ce dont on ait besoin, c'est d'une série de stratégies qui tiennent compte des problèmes de sécurité de la personne mais que les États pourront également accepter parce qu'ils y verront leur intérêt.

Le choix du moment

Il est de plus en plus admis que le choix du moment a de l'importance pour le succès de la prévention des conflits et que l'assistance précoce a plus de chances d'être rentable que les efforts visant à limiter les conflits en cours ou que la reconstruction des sociétés détruites par la guerre. Par le passé, la lenteur du processus de décision multilatéral a trop souvent amené des organisations multilatérales à intervenir pour tenter de prévenir ou de résoudre des conflits au moment même où leurs efforts avaient *le moins* de chances d'être efficaces, en raison de la dynamique de l'escalade des conflits, une dynamique qui se perpétue. Devant ce phénomène, on admet de plus en plus que les efforts multilatéraux doivent se concentrer davantage en amont, sur la prévention des conflits, plutôt qu'en aval, sur la gestion des conflits.

De plus, on se rend compte graduellement qu'il faut des méthodes de prévention des conflits, tant à court qu'à long terme. On a non seulement besoin d'une diplomatie préventive plus efficace pour empêcher la transformation des différends en conflits violents, grâce à une aide *précoce* dans le règlement des différends; mais, pour assurer une paix durable, ces efforts devront, à l'évidence, être appuyés par une démarche à long terme, visant à s'attaquer aux causes structurelles du conflit et à encourager les institutions qui favoriseront la justice distributive et procédurale qui, comme on a pu le démontrer, réduit la probabilité de conflits violents.

Prévention : un programme en évolution

Le lien entre développement, démocratie, droits de la personne et paix est maintenant plus largement discuté que jamais auparavant⁸. Dans la présente synthèse, nous soutenons que la paix ne peut pas exister sans le développement et que le développement ne peut pas se produire sans la paix; nous laissons ainsi de côté le vieux débat Nord-Sud sur « le développement par opposition à la sécurité ». Autre aspect également important : l'addition de la démocratie et des droits de la personne à l'équation prescrit la manière d'atteindre ces buts. Voilà qui donne à penser que ce qu'il faut pour donner à la paix aussi bien qu'au développement la possibilité de se réaliser, c'est un *processus plus équitable* – un processus qui soit en mesure de réduire les griefs avant qu'ils ne dégèrent en problèmes majeurs; qui permette aux gens d'avoir leur mot à dire dans la prise de décision; qui protège et serve leurs droits civils, politiques, économiques et culturels; enfin, un processus qui crée un environnement pluraliste, dans lequel les gens pourront vivre ensemble en paix, avec la liberté et la possibilité de se développer de toutes les façons. Ce processus plus équitable est la *bonne gestion des affaires publiques*.

Ainsi, la prévention peut être définie (au moins en partie) comme un effort visant à contribuer à l'établissement de la sécurité de la personne grâce à la promotion de la bonne gestion des affaires publiques à tous les niveaux de la société – à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale. Il s'agirait en d'autres termes de fournir de l'aide aux gouvernements locaux et nationaux pour la bonne gestion des affaires publiques et d'accorder une aide spéciale aux États faibles et aux États en transition vers la démocratie. Il s'agirait également de renforcer les structures et les mécanismes de bonne gestion des affaires publiques dans les organisations sous-régionales, régionales et internationales – pour permettre à tous les peuples de s'exprimer davantage et assurer une répartition plus équitable des ressources à l'intérieur des régions et entre les régions.

À l'instar de la commission Brundtland qui a fusionné responsabilité sur le plan de l'environnement et développement dans un concept nouveau et plus dynamique – celui de « développement durable » –, nous soutiendrons ici que l'appariement de la bonne gestion des affaires publiques à la prévention hâtive des conflits est la meilleure façon de parvenir à ce que nous appellerons la « paix durable ». Ensemble, ces concepts jumeaux de « développement durable » et de « paix durable » pourraient offrir un programme complet, plus orienté et plus acceptable en vue d'assurer la prévention des conflits au XXI^e siècle.

Promotion de normes et de critères convenus de bonne gestion des affaires publiques

On peut avancer que la communauté internationale a déjà convenu des normes et des critères de bonne gestion des affaires publiques en créant plus de 70 instruments relatifs aux droits de la personne que les Nations unies ont approuvés au cours des 50 dernières années, et

en élaborant un certain nombre d'instruments régionaux. La Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les nombreuses autres déclarations internationales et régionales qui les ont suivis, forment véritablement *un plan directeur pour la bonne gestion des affaires publiques*, dans lequel on précise exactement *comment* assurer « la sécurité de la personne ». Les principales revendications individuelles et celles des groupes communautaires – accès politique au processus décisionnel, accès aux débouchés économiques et exercice des droits culturels – sont tous des droits que les États sont *tenus* de respecter en vertu de ces documents. La définition du rapport entre besoins humains et prévention des conflits énoncée dans le préambule de la Déclaration universelle rappelle aux gouvernements *la raison* pour laquelle il est dans leur intérêt de garantir les droits de la personne : « *Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression* ».

Mais si la « sécurité de la personne » et la bonne gestion des affaires publiques doivent être renforcées, l'établissement de critères convenus par un grand nombre d'États n'est qu'une première étape. Toutefois, pour que ces critères soient réellement appliqués, il est indispensable de fournir *une aide* et d'élaborer *des mesures positives* destinées à *inciter* les structures de gestion des affaires publiques, à tous les niveaux, à s'orienter sur cette voie. Ainsi, un des axes centraux de la prévention assurée par les organisations internationales et régionales est leur aptitude à aider les États à s'intégrer et à résoudre les problèmes, afin de renforcer la capacité des États à accroître la sécurité de la personne. Cette conférence doit permettre d'examiner la manière dont les Nations unies et les organisations régionales ont abordé cet objectif et les méthodes qu'ils ont conçues à cet égard. Pour définir le cadre de cette discussion, nous décrivons brièvement quelques exemples.

Assistance à la bonne gestion des affaires publiques

Au cours des quelques années qui viennent de s'écouler, une nouvelle méthodologie de prévention a évolué au sein des Nations unies comme au sein des organisations régionales. Cette méthodologie jette les bases d'une méthode de prévention des conflits qui peut être efficace et davantage fondée sur l'intégration. Si on a accordé peu d'attention à cette méthodologie, celle-ci a néanmoins été accueillie avec enthousiasme par la clientèle visée.

L'une des caractéristiques principales de cette méthodologie est qu'elle comprend une *assistance* technique aux États membres. Le Centre pour les droits de l'homme des Nations unies, qui a souvent été impopulaire auprès de certains États membres en raison de son rôle dans la surveillance des violations des droits de la personne, a été fort loué et soutenu par ces mêmes États pour la manière dont il a conçu ses services de consultation et d'assistance technique, qui aident les gouvernements à rédiger des constitutions, des lois ou des déclarations des droits ou à rendre les lois nationales conformes aux critères internationaux.

L'assistance aux élections peut être vue comme une autre forme d'assistance technique; elle est maintenant assurée par les Nations unies, l'Organisation des États américains (OEA),

l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ainsi que par un certain nombre d'organisations non gouvernementales. Ce service a également été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme.

Plusieurs organisations régionales sont même allées plus loin en apportant une aide à l'édification d'institutions démocratiques. L'Unité pour la promotion de la démocratie de l'OEA, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, et les programmes d'assistance à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est du Conseil de l'Europe préparent et appuient les principaux artisans institutionnels des réformes nécessaires à une bonne gestion publique.

Le travail du Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE est un autre exemple de ce genre de méthode; celui-ci aide les États membres de l'OSCE dans le domaine de la diplomatie préventive. En discutant avec toutes les parties concernées, le Haut Commissaire cherche à comprendre les motifs des griefs des minorités et formule des recommandations précises aux gouvernements sur les changements qu'ils doivent apporter à leurs lois, règlements ou pratiques. Son approche discrète et officieuse, qui ne comporte ni « avertissement rapide » ni médiation officielle, permet de surmonter l'obstacle qu'a toujours constitué l'opposition des gouvernements à la diplomatie préventive à l'intérieur des pays, dans la mesure où cette méthode évite l'internationalisation du problème et rassure le gouvernement qui redoute la reconnaissance et la légitimation des dirigeants de mouvements minoritaires de résistance. Comme on ne demande jamais au gouvernement de négocier avec les dirigeants de ces mouvements, il n'a pas à les reconnaître officiellement. On lui demande simplement d'écouter et de considérer sérieusement les recommandations du Haut Commissaire⁹.

Les missions de diplomatie préventive à long terme de l'OSCE offrent une assistance du même genre. En règle générale, leur effectif est peu nombreux (8 à 20 membres) et elles interviennent à la demande des États. Elles assurent une présence « sur le terrain » qui aide le gouvernement national à concevoir et à mettre en oeuvre des moyens visant à réduire les tensions à l'intérieur du pays.

Tous ces programmes d'aide ont un point commun, à savoir qu'ils mettent des conseils et des solutions à la disposition des États, qui sont libres de les accepter ou de les refuser. Jusqu'à présent, les États les ont en général acceptés. Des États fonctionnant avec des structures de gestion des affaires publiques très diverses en ont profité. Cette sorte d'aide convient aux gouvernements précisément parce qu'elle est *discrète, qu'on leur laisse le choix d'y consentir ou de la refuser et qu'elle renforce la « capacité locale »*. Enfin, élément capital, cette méthode fournit une base acceptable pour la participation des organisations internationales à la prévention des conflits à l'intérieur des pays. Selon cette méthode, si un gouvernement est disposé à prendre, même en hésitant, des mesures de réforme, une aide internationale ou régionale peut l'encourager dans cette voie.

Cependant, il est fondamental que la promotion de la bonne gestion des affaires publiques ne soit pas conçue comme une méthode néocolonialiste visant à imposer la « démocratie

occidentale » ou le « système occidental » au reste du monde. On doit plutôt l'envisager *comme un moyen, adapté aux critères culturels et aux enjeux locaux, de donner le pouvoir aux gens et aux idées du pays*. En matière d'assistance, l'élément transférable est l'information sur la manière dont on établit un processus plus juste (par exemple, des opérations électorales ou processus judiciaire), mais le programme visé par ce processus et la manière dont il évoluera dans un contexte donné doivent être décidés à l'échelle locale, nationale et régionale.

Une méthode d'aide ne remplace pas, bien entendu, les structures plus légalistes qui ont été créées par les Nations unies et les organisations régionales pour surveiller et faire respecter les droits de la personne, ni la mobilisation et l'action politiques qui sont parfois nécessaires pour amener les États à se conformer au droit international. Les approches juridiques et politiques « de second recours » demeurent importantes pour les gouvernements qui n'honorent pas leurs obligations, mais on peut les rendre moins nécessaires en fournissant une information suffisante, en proposant des solutions de rechange et des mesures positives d'incitation au changement.

Mesures d'incitation à la bonne gestion des affaires publiques

Il convient de le souligner, l'une des mesures d'incitation au changement les plus importantes est l'intégration au sein d'un groupe d'États. En effet, toute l'évolution du droit international et de la gestion des affaires publiques peut être considérée dans cette optique. Les Nations unies, les organisations régionales et sous-régionales, les relations bilatérales, les organisations non gouvernementales et les membres de la société civile ont tous un rôle à jouer dans l'intégration des gouvernements, qui vise à les amener à respecter les critères que les groupes ont élaborés collectivement pour réduire le risque de conflit. L'établissement de règles et de critères collectifs (définis dans les chartes, les conventions, les résolutions et les pratiques des organisations intergouvernementales ainsi que dans des accords et des traités bilatéraux) et le recours à des mécanismes permettant de surveiller et de réagir lorsque des parties ne se conforment pas aux règles établies d'un commun accord sont devenus des moyens très efficaces pour pousser les gouvernements à respecter les normes, les institutions et les pratiques de la grande communauté.

L'architecture politique nécessaire à cette socialisation est apparue récemment avec le renforcement des organisations régionales et sous-régionales, et l'institutionnalisation, au sein de chacune d'entre elles, de forums politiques représentatifs qui se réunissent régulièrement pour discuter de problèmes actuels ou susceptibles de se poser; d'étudier les moyens d'empêcher que ces problèmes s'aggravent, de recommander un moyen d'action aux gouvernements concernés et de les pousser à prendre des mesures (p. ex. Organe central de l'OUA, Conseil permanent de l'OSCE, Conseil permanent de l'OEA, et leurs organes correspondants d'un niveau plus élevé qui se rencontrent moins souvent). Ce processus constitue un moyen de rétroaction corrective permanente qui aide les gouvernements à comprendre les critères collectifs et à s'y conformer. Il faut se réjouir de cette évolution, surtout si ces forums concentrent leur attention sur la prévention, comme ils ont commencé à le faire. Les organisations non gouvernementales ont

également joué un rôle important dans ce domaine, de manière directe et par la promotion d'une société civile plus active.

La coalition d'une masse critique d'États ayant un programme commun de promotion de la bonne gestion des affaires publiques est un processus de socialisation connexe. Une fois lancé, ce programme attire les autres membres de la communauté qui ne veulent pas être tenus à l'écart. Cet effet d'attraction est particulièrement puissant lorsque les États espèrent tirer des avantages de cette adhésion. Par exemple, les pays de l'Est et les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) souhaitaient hardement se joindre au Conseil de l'Europe et respecter ses exigences en matière de démocratisation et de respect des normes relatives aux droits de la personne, pour avoir la possibilité de s'unir à d'autres entités de l'architecture européenne, comme l'Union européenne, et de profiter des avantages économiques qui s'ensuivent, ou à l'OTAN, pour son cadre de sécurité. La démocratisation rapide en Amérique latine, en Afrique, et en Europe de l'Est et en Europe centrale, découle en partie de cette forme d'intégration régionale des gouvernements et des peuples. En observant différents modèles de gestion des affaires publiques qui semblent plus efficaces que les leurs, les citoyens et les gouvernements sont probablement plus susceptibles de réformer leurs propres structures, dans l'espoir que cela leur rapportera les mêmes avantages.

Cependant, on pourrait faire plus pour structurer des moyens positifs d'incitation destinés à favoriser le mouvement vers une meilleure gestion des affaires publiques. En effet, si la communauté internationale convenait que cet élément est déterminant pour la prévention, les institutions de Bretton Woods et les diverses organisations bilatérales pourraient apporter de l'aide dans ce domaine, de façon à ce que les gouvernements puissent commencer à prendre des mesures en ce sens. Par exemple, on pourrait fournir une aide financière pour aider un gouvernement à lutter contre la corruption, à renforcer l'indépendance de l'appareil judiciaire, à restructurer son appareil policier et à donner une nouvelle formation aux membres de la police et au personnel pénitentiaire, ainsi qu'à mettre sur pied une commission électorale, un parlement, une commission des minorités ou un bureau de médiateur.

Bien sûr, si l'on fait preuve de maladresse, les stratégies fondées sur l'influence positive peuvent aussi susciter la réactance (les États s'opposent aux tentatives visant à les influencer pour conserver leur liberté d'action, ce qui arrive, par exemple, lorsqu'une partie a l'impression qu'on exerce un chantage pour lui imposer le programme d'une autre partie). Ainsi, la politique brutale de la carotte fondée sur un ensemble de conditions explicites risque d'être moins efficace qu'une approche plus nuancée, axée sur l'intégration ou sur l'aide et sur l'adoption graduelle de nouvelles pratiques qui sont le fruit d'une participation collective des parties.

Institutionnalisation d'une méthode de résolution des problèmes

Les stratégies décrites ci-dessus reposent sur une méthode de résolution des problèmes qui cherche à concilier les intérêts légitimes des parties grâce à des solutions novatrices.

L'utilisation d'une méthode de résolution des problèmes qui prend en compte les intérêts pour traiter des griefs à l'amorce d'un conflit peut éviter le recours à des méthodes coercitives plus coûteuses¹⁰.

Dans la mesure où le genre de méthode adoptée par chaque partie en cas de différend tend à déterminer la réaction de l'adversaire, les gouvernements et les groupes rebelles devront apprendre à mieux utiliser une méthodologie de résolution des problèmes. L'institutionnalisation d'une telle méthode par la création de structures locales qui favorisent le dialogue et débouchent sur de nouvelles solutions (p. ex. conseils de minorités) peut aider les gouvernements et les groupes minoritaires à trouver des solutions plus satisfaisantes pour toutes les parties concernées.

FORMATION D'UNE COALITION PLUS STRATÉGIQUE D'INTERVENANTS POUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Ces dernières années, l'efficacité relative des Nations unies ainsi que des organisations régionales, sous-régionales et non gouvernementales dans la prévention des conflits ont fait l'objet d'un vaste débat. Toutefois, il pourrait être contreproductif d'analyser la question dans un contexte dichotomique. Il semblerait plus utile de déterminer stratégiquement la façon dont ces organisations pourraient conjuguer leurs efforts pour s'entraider et en arriver à une complémentarité accrue.

Aide régionale plus efficace dans la prévention des conflits

Puisque la proximité est propre à faciliter la coordination, les organisations régionales et les Nations unies pourraient notamment conclure un partenariat plus étroit afin d'aider au règlement des différends et à la promotion d'une bonne gestion des affaires publiques - à l'échelon régional. On pourrait établir à petite échelle des programmes d'assistance spécialisés et en confier la mise en œuvre à des spécialistes de la gestion des affaires publiques et du règlement des différends. La création d'un « service » professionnel qui pourrait prêter assistance aux États membres aiderait à surmonter au moyen d'une approche plus politique certains problèmes éprouvés par le passé. Pour assurer l'efficacité des programmes d'assistance, il faudrait probablement recourir à une approche discrète et proactive, offrir assistance et soutien, et miser sur la socialisation régionale et internationale pour favoriser concrètement la coopération.

Cette approche pourrait également reposer sur le concept de *transfert horizontal des connaissances et de l'expérience au sein de chaque région*. Les intervenants d'une région qui ont trouvé des solutions aux problèmes locaux et élaboré des structures relativement efficaces pour la gestion des affaires publiques pourraient être mis à contribution pour aider les autres dans ce processus.

En outre, on y gagnerait à assurer une coordination plus étroite avec les instituts de recherche et les équipes de spécialistes régionaux et internationaux ainsi qu'avec certaines

organisations non gouvernementales. Cette mesure aiderait à faire en sorte que les idées constructives émanant de tous les échelons de la société civile ne passent pas inaperçues et qu'elles soient intégrées à des solutions acceptables et adaptées aux préoccupations, à la culture et à la situation locales.

La figure 1-3 donne un aperçu du mode de fonctionnement que pourrait adopter ce genre de partenariat stratégique et précise certains types d'aide éventuels. Ces éléments, présentés très brièvement ci-après, sont expliqués plus en détail ailleurs dans une proposition préconisant l'instauration d'une structure plus officielle pour cette coopération grâce à la création de centres régionaux pour la paix durable (voir le chapitre 13 de *Sustainable Peace: The Role of the UN and Regional Organizations in Preventing Conflict*).

Aide à l'instauration d'une bonne gestion des affaires publiques

Selon plusieurs études récentes, la volonté de l'État de s'attaquer aux questions ethniques dès le *début* du processus constitue l'un des plus importants facteurs permettant d'éviter les conflits ethniques en période de transition. On pourrait donc créer des programmes d'assistance régionaux pour aider les administrations publiques en transition à mieux tenir compte des préoccupations des minorités et leur donner à cette fin des conseils pour la rédaction d'une constitution appropriée ou la participation de groupes ethniques à des mécanismes satisfaisants de partage du pouvoir. On pourrait également prêter main-forte à un État en l'aidant à revoir ou à réformer ses lois, ses règlements et ses pratiques, pour les harmoniser avec les normes régionales et internationales. Des conseils pourraient être donnés dans différents domaines, notamment la séparation des pouvoirs des administrations publiques; la liberté d'expression, d'association et de réunion; l'indépendance de l'appareil judiciaire; le rôle de l'appareil judiciaire dans la supervision des systèmes policier et carcéral; la protection des minorités nationales; les lois électorales; ainsi que les lois sur la citoyenneté et sur l'asile.

Par ailleurs, il serait possible d'appuyer les institutions qui jouent un rôle de premier plan dans l'administration de la loi et la résolution des conflits et d'offrir des programmes de formation spéciaux à l'intention des députés, des juges, des magistrats, des avocats, des procureurs, des policiers et du personnel correctionnel. Des spécialistes chevronnés pourraient animer des séminaires et des ateliers consacrés à différentes questions : systèmes équitables et indépendants pour l'administration de la justice; éthique professionnelle; indépendance des juges et des avocats; tenue de procès équitables; protection des droits humains durant les enquêtes; moyens légaux de maîtrise des foules; gestion, commandement et contrôle de la police; normes régissant le traitement des détenus; administration des établissements de détention et sanctions disciplinaires; ou maintien de l'ordre dans les collectivités.

D'autres intervenants clés, par exemple, les médias, pourraient aussi tirer parti d'ateliers portant sur des différents sujet, par exemple : liberté d'information et d'expression; accès à l'information; codes d'éthique professionnelle; censure; ou importance de la presse dans l'instauration d'une compréhension multiculturelle. Des visites d'observation axées sur le mode de fonctionnement adopté ailleurs pourraient également être utiles.

Lorsqu'un État passe d'un régime militaire à un régime civil ou que les autorités militaires ont récemment participé de façon active au gouvernement d'un État, il est parfois primordial d'aider les militaires à se donner un nouveau rôle. Les échanges avec d'autres établissements militaires qui ont su entretenir des rapports constructifs avec le gouvernement civil ou une aide régionale à l'élaboration d'un programme de formation pour les militaires, notamment les recrues, pourraient aussi se révéler utiles.

Une aide financière et technique en vue de l'adoption, de la surveillance et de l'application d'une loi anti-corruption pourrait également être offerte au besoin. On pourrait partager avec les dirigeants locaux et nationaux les réussites d'autres pays et offrir une formation spéciale portant sur les enquêtes et les poursuites judiciaires dans le cadre de la lutte anti-corruption.

En outre, puisque l'aide au développement risque d'avoir pour effet d'exacerber les conflits si elle n'est pas gérée de façon appropriée, une approche plus nuancée se révèle parfois nécessaire dans les sociétés multiethniques. Ainsi, les germes du mécontentement peuvent prendre racine dans des situations où une stratégie de développement non gérée, axée sur une croissance rapide, renforce la dualité de l'économie, accentuant ainsi la marginalisation des pauvres tant en milieu urbain que rural. On pourrait donc offrir une aide aux administrations publiques en leur montrant la façon d'en arriver à un équilibre plus équitable du développement à l'échelle sectorielle, régionale ou communale. Il serait possible de les aider à définir, et à mettre en œuvre des programmes de réforme agraire. À cet égard, les spécialistes pourraient faire connaître les programmes efficaces appliqués ailleurs et aider les administrations publiques à élaborer des programmes pour l'indemnisation foncière et la distribution des terres. De plus, on pourrait donner des conseils et apporter de l'aide pour l'élaboration de politiques personnalisées visant à contrer les mécanismes de discrimination et à offrir des possibilités de développement économique, par exemple, en établissant des quotas pour les membres des minorités aux fins du recrutement pour la fonction publique ou les forces armées, en accordant des prêts spéciaux ou en concluant des ententes particulières pour l'admission à l'université.

Il faudrait également encourager l'adoption de politiques propres à favoriser la tolérance et la compréhension interculturelle. On pourrait présenter des modèles de multiculturalisme dans le cadre de séminaires à l'intention des fonctionnaires, des médias, des députés, des administrations locales et des minorités, de sorte qu'ils puissent trouver une façon d'adapter ces modèles localement. En outre, le sujet pourrait être intégré dans le programme d'enseignement. Dans les sociétés où les médias sont omniprésents, il serait possible d'instaurer des mesures d'encouragement (notamment des stimulants financiers) aux programmes multiculturels. S'il y a lieu, une aide pourrait également être offerte pour l'introduction de lois et de pratiques judiciaires interdisant l'incitation à la haine, à la discrimination ou à la violence contre les membres d'un groupe ethnique ou d'une race.

Aide en matière de règlement des différends

On pourrait également établir un partenariat plus stratégique pour offrir l'assistance de divers experts afin d'aider à réduire les tensions entre les États ou au sein de ceux-ci. Si une petite équipe d'employés professionnels spécialisés dans le domaine de la résolution des problèmes et des conflits se rendait régulièrement dans la région, on pourrait acquérir une connaissance plus approfondie des problèmes locaux et régionaux, ce qui contribuerait à inspirer la confiance et permettrait de se tailler une réputation d'impartialité. Une aide discrète pourrait donc être octroyée sans attirer l'attention et sans « internationaliser » un conflit.

Il serait possible d'aborder les problèmes au sein des États à peu près de la même façon que le Haut-Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE. Après avoir bien saisi le problème, des employés professionnels pourraient formuler discrètement des recommandations non exécutoires aux gouvernements, y compris des modèles de façons dont ces problèmes ont été résolus ailleurs. On pourrait accorder une aide afin d'établir des mécanismes permanents de promotion du dialogue et de conception de solutions, dans le cadre de tables rondes, par l'entremise de bureaux de protecteurs du citoyen ou de commissions spéciales pour les questions relatives aux minorités. Cette façon de procéder, à laquelle a recours de manière très judicieuse le Haut-Commissaire de l'OSCE, a été largement acceptée par les États membres de l'OSCE, dont la plupart ont accepté les recommandations du Haut-Commissaire. Des groupes minoritaires pourraient également être encouragés à adopter des moyens légaux ou politiquement constructifs de faire valoir leurs intérêts. En cas d'escalade des conflits, le personnel chargé de l'aide pourrait également offrir ses bons offices pour éviter la violence, par le biais de réunions officielles ou officieuses avec les deux parties ou d'une navette diplomatique.

On pourrait également demander à des experts de l'extérieur d'étudier une situation et de formuler des recommandations. Dans le cadre de programmes d'aide, on pourrait demander à divers organismes régionaux ou des Nations unies ainsi qu'à des États membres d'octroyer une aide économique ou technique. Étant donné que même des sommes modestes peuvent servir à réduire les tensions ethniques, il pourrait être utile de constituer un fonds central où l'on pourrait puiser à cette fin.

Bien entendu, des visites régulières dans la région permettraient également au personnel chargé de l'aide de se familiariser davantage avec les différends entre États et d'offrir une aide plus opportune. Elles pourraient encourager les parties à réduire les tensions au moyen de mesures de rétablissement de la confiance, faciliter les efforts diplomatiques de deuxième voie, encourager et appuyer les négociations, offrir des bons offices ou des services de médiation, aider les parties à recourir à la conciliation ou à l'arbitrage, permettre de surveiller le respect des ententes ou d'agir comme « fil conducteur », pour porter une situation à l'attention de la communauté internationale ou régionale en cas d'escalade dangereuse.

Utiliser toutes les ressources disponibles

Recourir aux petites missions d'aide : Dans certains cas, il peut être avantageux de déployer de petites missions d'experts. Dans le domaine de la gestion des affaires publiques, ces missions pourraient permettre davantage d'appuyer en permanence les réformes en vue d'une bonne gestion des affaires publiques. Les petites missions d'aide pourraient également être utiles pour le règlement des différends en assurant une présence « sur le terrain », qui pourrait servir à calmer les esprits, en montrant que la communauté internationale est consciente des problèmes et désire contribuer à leur résolution.

Recourir à l'expertise d'experts régionaux et internationaux : Pour adapter les solutions aux conditions locales, on pourrait faire appel aux instituts de recherche, aux universités et aux groupes de réflexion régionaux qui pourraient contribuer à une saine gestion des affaires publiques et au règlement des différends. Des experts de ces institutions formant un réseau pourraient agir comme consultants pour aider les professionnels de l'aide à raffiner leurs analyses de certains problèmes et à élargir la prise en compte des solutions éventuelles. Ils pourraient également aider à faire mieux comprendre les causes profondes de conflit et à élaborer un programme à long terme plus efficace de prévention des conflits.

Recourir à l'expertise des ONG et de la société civile : Les ONG qui oeuvrent dans le domaine de la résolution des conflits, de la démocratie, des droits de la personne et du développement pourraient élargir la portée des deux genres d'aide. Les ONG spécialisées dans les droits de la personne et la démocratie pourraient collaborer avec la société civile pour faire ressortir les avantages d'une participation générale à la prise de décisions et établir une gestion publique efficace au niveau local. Les ONG spécialisées dans la résolution de conflits pourraient enseigner aux intervenants locaux les méthodes de résolution des problèmes, offrir des services de diplomatie de deuxième voie et proposer la création de mécanismes de dialogue et de résolution des problèmes au niveau local.

Recourir à l'expérience des dirigeants régionaux : Des groupes d'éminentes personnalités (ex-premiers ministres et présidents, juges, lauréats du prix Nobel, intellectuels renommés et autres personnalités connues) pourraient être créés pour collaborer avec le personnel de l'aide afin d'étendre la portée de ce travail jusqu'aux échelons les plus élevés de l'État. D'éminentes personnes spécialisées dans la bonne gestion des affaires publiques pourraient travailler discrètement avec les dirigeants de l'État pour les inciter à adopter les bonnes méthodes de gestion des affaires publiques et à mettre davantage en lumière les questions relatives à la saine gestion des affaires publiques dans la région, p. ex. en organisant des conférences de haut niveau sur des questions relatives à la gestion des affaires publiques.

D'éminentes personnes spécialisées dans le règlement des différends pourraient se réunir régulièrement dans le cadre de réunions officielles avec le personnel de l'aide et certains experts pour cerner et analyser les conflits nouveaux ou existants. En outre, ce groupe pourrait tenir des réunions à un niveau élevé de dirigeants ou de représentants pour analyser les problèmes régionaux ou sous-régionaux et examiner diverses solutions structurelles possibles. Dans certains

cas, on pourrait demander à d'éminentes personnalités d'offrir leurs bons offices ou d'agir comme médiateurs (avec le concours du personnel de l'assistance).

Les avantages d'une coalition stratégique d'intervenants : En conjuguant leurs efforts, les organisations pourraient mettre en commun leur expertise, utiliser leurs avantages comparatifs et être mieux informées au sujet de certaines situations ainsi que des causes générales de conflit dans une région. Même si les activités des programmes d'aide devraient être approuvées directement par les gouvernements, les trois autres groupes d'intervenants (ONG, experts et groupes de personnalités éminentes) pourraient apporter leur collaboration et leur aide même dans les cas où un pays ne participe pas officiellement à un programme d'aide. Par conséquent, une telle alliance permettrait d'étendre la portée des programmes d'aide au delà de l'influence multilatérale.

FRANCHIR LES OBSTACLES À LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Grâce aux efforts conjoints des États membres et des secrétariats des organisations intergouvernementales, la méthode nécessaire de prévention des conflits au XXI^e siècle s'instaure lentement. L'élaboration d'un régime coopératif de sécurité fondé sur la promotion de normes régionales et internationales convenues, l'aide et la résolution des problèmes atténuée (au moins en partie) certaines des préoccupations que suscitent la souveraineté et l'ingérence dans les affaires intérieures. La mise au point d'approches discrètes, proactives et efficaces, mieux adaptées aux problèmes et aux sensibilités à l'intérieur des États, devrait contribuer à faire accepter graduellement ces procédures et dissiper la crainte d'une internationalisation des différends internes. La création de programmes d'aide spécialisés sous la responsabilité d'employés hautement professionnels, qui connaissent bien les questions de résolution des différends et de gestion des affaires publiques et qui peuvent être considérés comme des « intermédiaires impartiaux » devrait contribuer à dissiper les préoccupations et les craintes au sujet des « plans d'action » politiques et de l'interventionnisme, qui sont toujours présents lorsqu'il s'agit de forums politiques.

Une approche plus intégrée et holistique de la prévision des conflits, dans le cadre de laquelle la paix et le développement sont considérés comme interdépendants, devrait également aider à calmer les craintes qui avaient cours selon lesquelles le plan d'action en matière de paix et de sécurité l'emportera sur le plan social et économique de répartition des ressources rares.

L'élaboration de quelques mécanismes qui permettent de recourir efficacement à la diplomatie préventive et à la consolidation de la paix avant les conflits contribue à remplir le vide qui existait; en effet, auparavant, l'absence d'une vision opérationnelle claire de la façon dont on pouvait prévenir les conflits nuisait au progrès à cet égard. Les nouvelles connaissances et compétences au sujet des causes profondes des conflits et la mise au point de solutions pratiques qui peuvent tenir compte de droits opposés devraient permettre de surmonter lentement l'inertie bureaucratique et les pratiques enracinées.

Par conséquent, il est primordial que ceux qui sont déterminés à prévenir plus efficacement les conflits aient la possibilité de discuter de leur méthode en évolution et de la façon dont elle peut le mieux être adaptée pour franchir les obstacles qui restent. Il est à espérer que la présente réunion fera avancer le dialogue.

PROMOUVOIR UNE GESTION PLUS EFFICACE DES AFFAIRES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

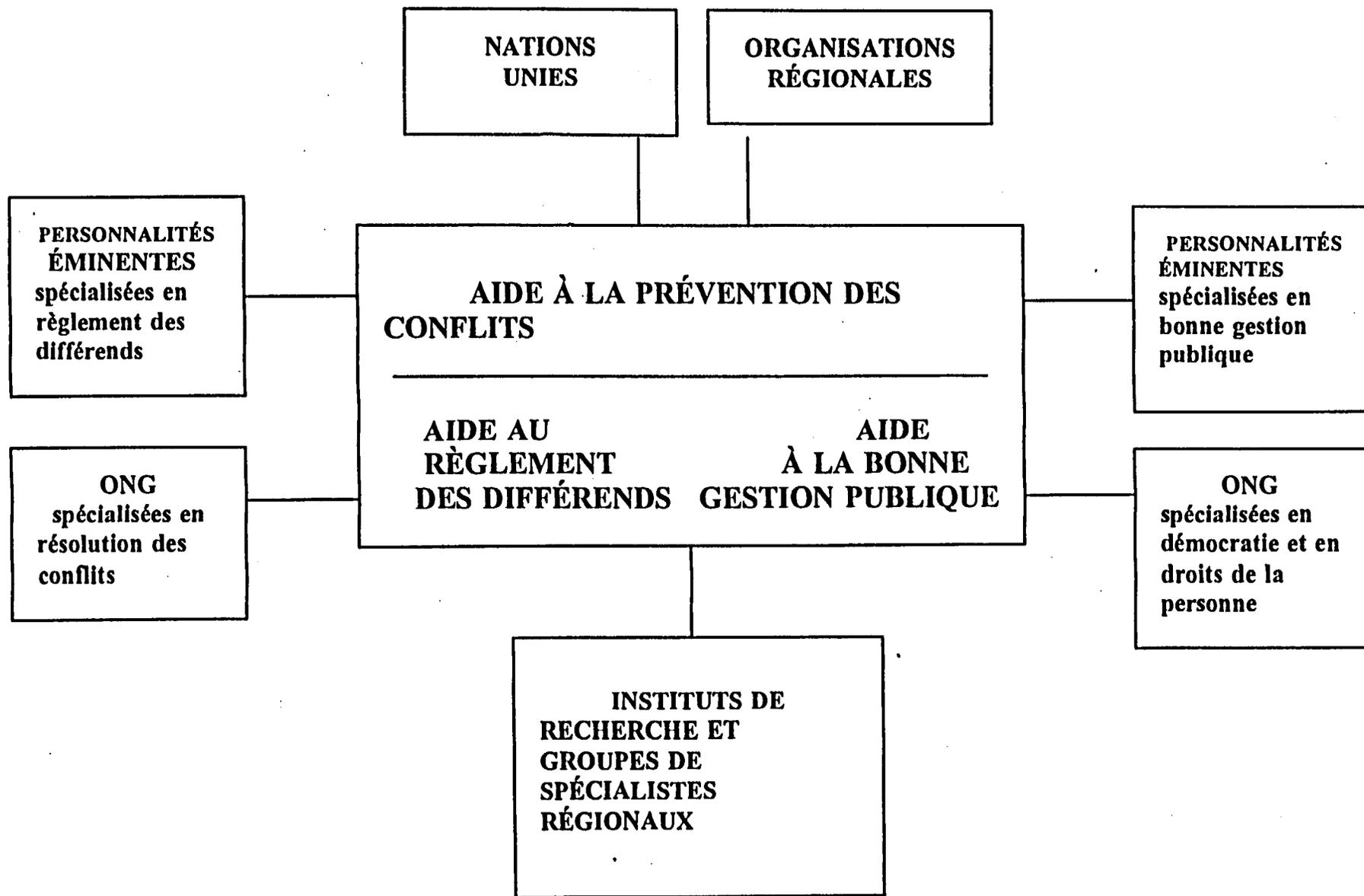
Enfin, il est également urgent de promouvoir une gestion plus efficace des affaires régionales et internationales, y compris la création d'un processus plus juste qui peut accroître l'accès de tous les États à la prise de décision et à la participation politiques et économiques dans le système international. Parmi les réformes nécessaires, mentionnons un mécanisme international de partage du pouvoir plus satisfaisant, des possibilités économiques plus équitables dans le cadre d'une réforme macro-économique, une réorientation des organisations multilatérales pour mettre davantage l'accent sur la prévention, un programme d'action, une méthodologie et un partenariat plus ciblés et plus intégrés en vue d'une paix et d'un développement durables, l'amélioration de la capacité régionale au moyen du développement plus poussé des organisations régionales, le renforcement de la capacité et de l'efficacité des secrétariats des organisations intergouvernementales et des ministères des affaires étrangères et l'élaboration d'une vision du possible.

Dans le cadre de ces activités, une bonne gestion des affaires régionales et internationales pourrait renforcer mutuellement une saine gestion des affaires publiques nationales et locales. Des institutions régionales et internationales revitalisées pourraient promouvoir la justice distributive et en matière de procédure entre les régions et au sein de celles-ci. Une démocratisation et un pluralisme accrus aux niveaux régional et international pourraient aller de pair avec une démocratisation et un pluralisme accrus aux niveaux national et local.

Étant donné les nombreux défis complexes et difficiles auxquels fera face la communauté internationale au prochain siècle, les États membres des organisations internationales devront conjuguer leurs efforts plus efficacement que jamais. En raison de l'accélération de la mondialisation et du rythme du changement, il faudra prendre des décisions et des mesures multilatérales plus efficaces, fondées sur un vaste consensus international au sujet des besoins et des priorités. Bref, pour éviter de graves problèmes mondiaux, les organisations internationales devront devenir des instruments plus efficaces de développement et de paix durables.

NOTES DE REFERENCES

- . Wallensteen, P. et M. Sollenberg. 1996. « The end of international war? Armed conflict, 1989-95 ». *Journal of Peace Research*, 33: 353-370.
- . Voir par exemple : Gurr, T.R. 1993. *Minorities at risk: A global view of ethnopolitical conflicts*. Washington (D.C.), U.S. Institute of Peace Press; Brown, M.E. (dir.) 1993. *Ethnic conflict and international security*. Princeton (N.J.), Princeton University Press; Horowitz, D.L. 1985. *Ethnic groups in conflict*. Berkeley, University of California Press; Montville, J. (dir.) 1990. *Conflict and peacemaking in multiethnic societies*. Lexington (Massachusetts), Lexington Books; Lake, D.A. et D. Rothchild, 1996. « Containing fear: The origins and management of ethnic conflict ». *International Security* 21: 41-75; Burton, J. 1990. *Conflict: Human needs theory*. New York, St. Martin's Press et de nombreux autres.
- . Voir Esman, M. J. 1994. *Ethnic politics*. Ithaca (New York), Cornell University Press et Gurr, T.R. et B. Harff, 1994. *Ethnic conflict in world politics*. Boulder (Colorado), Westview Press.
- . Voir Gurr, *op cit*. Voir également Gurr, T.R. 1994. « Peoples against states: Ethnopolitical conflict and the changing world system ». *International Studies Quarterly* 38: 347-377.
- . Gurr, *op. cit*.
- . Zaagman, R. 1995. The role of the High Commissioner on National Minorities in OSCE conflict prevention. Report of the OSCE High Commissioner on National Minorities, La Haye.
- . Evans, G. 1993. *Cooperating for peace: The global agenda for the 1990s and beyond*. Sydney (Australie), Allen and Unwin.
- . Voir par exemple Boutros-Ghali, B. 1994. *Un agenda pour le développement*. New York, Nations unies; Boutros-Ghali, B. 1996. *Un agenda pour la démocratisation*. New York, Nations unies; Programme des Nations unies pour le développement, 1994. *Rapport mondial sur le développement humain, 1994*. Paris, Économica, et de nombreux autres.
- . Voir: Chigas, D., E. McClintok et C. Kamp, 1995 : "Preventive diplomacy and the Organization for Security and Cooperation in Europe. Creating incentives for dialogue and cooperation", dans *Preventing conflict in the post-communist world*. ed. A. H. Chayes et A. Chayes. Washington, (D.C.), The Brookings Institution; van der Stoel, M., 1994. "The role of the CSCE High Commissioner on National Minorities in CSCE preventive diplomacy". *The challenge of preventive diplomacy: The experience of the CSCE*. Stockholm, Ministère des Affaires étrangères.
- . Ury, W.L., J.M. Brett et S.B. Goldberg, 1988. *Getting disputes resolved: Designing systems to cut the cost of conflict*. San Francisco, Jossey-Bass Publishers.



Appendice 1: Partenariat stratégique pour la prévention des conflits

AIDE À LA PRÉVENTION DES CONFLITS

AIDE AU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Au sein des États

- effectuer une évaluation sur place des besoins et discuter avec un vaste éventail d'interlocuteurs pour comprendre les griefs et les préoccupations
- encourager l'adoption d'une approche constructive par toutes les parties
- conseiller toutes les parties sur leurs obligations, les conséquences des actions menées et recommander des solutions structurelles aux gouvernements, p. ex. changements à la législation ou aux pratiques
- effectuer un suivi de la mise en oeuvre des recommandations ou y aider
- établir un mécanisme permanent de dialogue et de résolution des problèmes
- jouer le rôle de « système d'alarme » de l'ONU et de l'organisation régionale si la situation se détériore

Entre États

- effectuer une évaluation sur place des besoins pour comprendre à fond les problèmes civils en contact avec les structures militaires d'autres pays
- offrir de l'aide au règlement des différends p. ex.
 - organiser des ateliers sur la diplomatie de deuxième voie
 - fournir des bons offices
 - aider les parties à rechercher la conciliation, l'arbitrage, ou le jugement
- aider en jouant le rôle de « système d'alarme » si le conflit s'aggrave et recommander des solutions à l'ONU et aux organisations régionales
- assurer un suivi régulier de la situation

Missions de diplomatie préventive à long terme

- comprendre à fond la situation en effectuant une évaluation « sur le terrain »
- recommander des solutions structurelles au gouvernement
- aider le gouvernement à mettre en oeuvre les recommandations

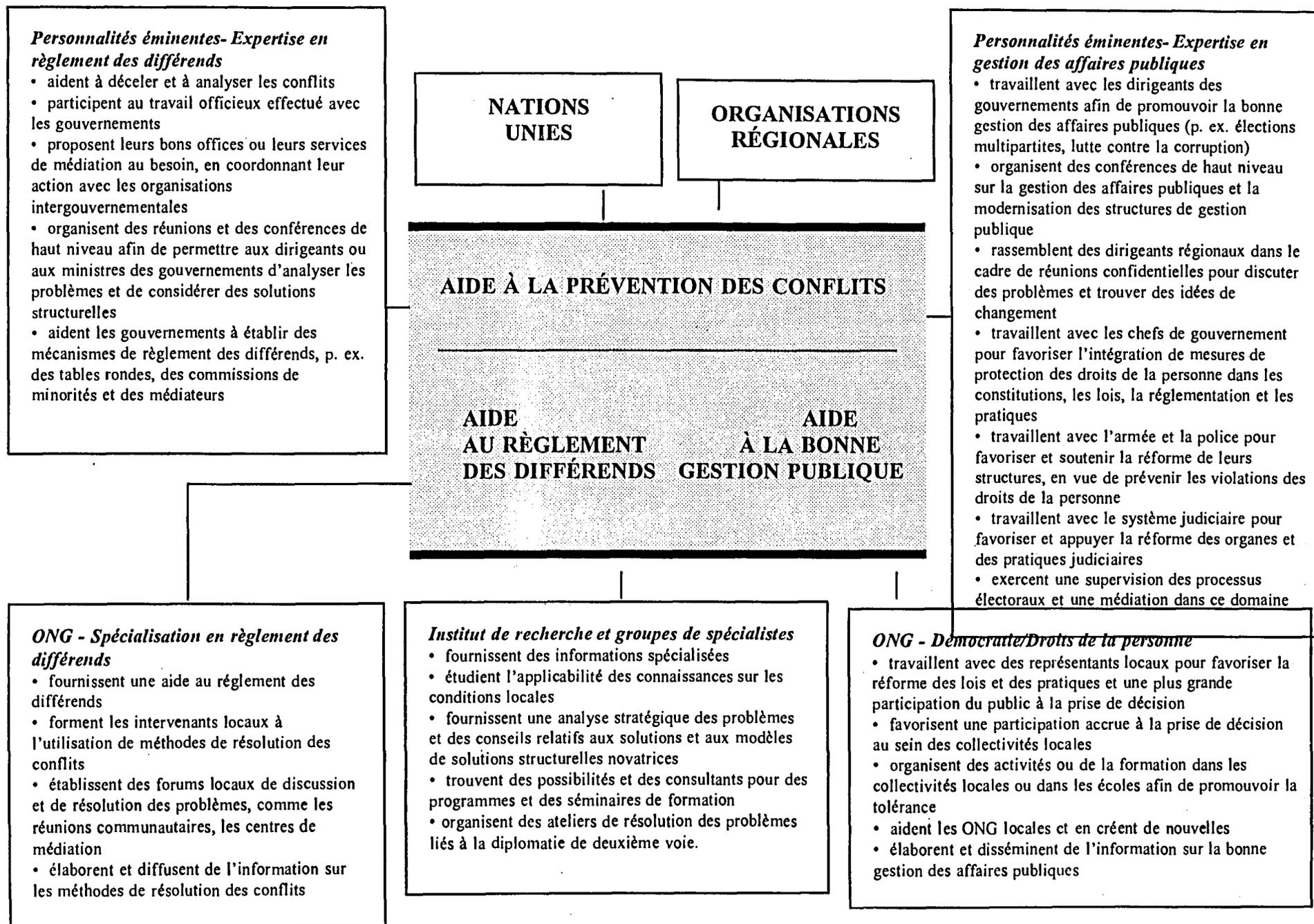
AIDE À LA BONNE GESTION PUBLIQUE

Au sein des États

- conseiller le gouvernement et le parlement au sujet des constitutions, des lois, de la réglementation et des pratiques
- travailler avec les ministres pour aider à la mise en oeuvre de réformes
- fournir des consultants lorsque des compétences spécialisées sont nécessaires
- offrir de la formation, des visites d'étude permettant d'observer les procédures d'autres pays et soutenir les principaux acteurs institutionnels, p. ex.
 - pouvoir exécutif
 - pouvoir judiciaire
 - police
 - représentants locaux
 - médias
- aider les forces armées à redéfinir leur rôle au sein de la société prenant
- aider à la création de nouvelles institutions, p. ex.,
 - commission nationale des droits de la personne
 - commissions électorales
- favoriser le pluralisme
- fournir une formation aux méthodes de résolution des problèmes pour le règlement des différends

Appendice 2:

Éventail des activités de prévention des conflits que pourraient entreprendre les organisations intergouvernementales



Appendice 3: Exemple de fonctions dont doivent se charger les intervenants associés aux ONG

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01060520 5

DOCS

CA1 EA 98S27 FRE

Colloque sur le renforcement des
approches cooperatives de la
prevention des conflits : le role
des organisations regionales

53542394

